

Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle 2025

6ème édition



RAPPORT

Table des matières

03 **Résumé**

05 **Introduction**

Contexte

Objectifs et thèmes clés du sommet

07 **Jour 1 : Propriété, utilisation et commercialisation de la propriété intellectuelle, quel écosystème de propriété intellectuelle voulons-nous pour l'Afrique ?**

Discours de bienvenue

Performance spoken word

Dialogue multipartite de haut niveau : quel écosystème de propriété intellectuelle voulons-nous pour l'Afrique ?

Lancement d'un livre

Présentations d'articles/sessions en petits groupes

Séance en petits groupes

Séance en petits groupes

Table ronde

Équilibrer les engagements multilatéraux en matière de propriété intellectuelle et les besoins régionaux et nationaux du continent

Présentations de documents/séances en petits groupes

Séance en petits groupes 3

Séance en petits groupes 4

Table des matières

18

Jour 2 : Mise en œuvre du protocole de l'AfCFTA sur les droits de propriété intellectuelle dans la lutte contre la contrefaçon/le piratage en Afrique et la gestion des marques et du commerce numérique

Séance plénière – Lutte contre la contrefaçon et le piratage en Afrique : une approche multipartite des mécanismes d'application des droits de propriété intellectuelle

Discussion informelle avec le secrétariat de la ZLECA
Mise en œuvre du protocole de l'AfCFTA sur les droits de propriété intellectuelle, évolution et développements émergents

Présentations de documents/sessions en petits groupes
Séance en petits groupes 5
Séance en petits groupes 6
Table ronde
Séance interactive
Présentations de documents/sessions en petits groupes
Séance en petits groupes 7
Séance en petits groupes 8

31

Synthèse du sommet et déclaration de Dakar

34

Clôture, conclusion

35

Organisation du prochain sommet en 2026

Résumé

Le 6ème Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle (PI) 2025, dont le thème était « Construire un écosystème de PI inclusif pour l'avenir de l'Afrique » et le sous-thème « Quel écosystème de PI voulons-nous pour l'Afrique ? », s'est tenu du 12 au 14 novembre. Il a réuni la communauté africaine de l'innovation et de la PI dans le cadre emblématique du King Fahd Palace Hotel à Dakar, au Sénégal. Le sommet a réuni pendant trois jours des décideurs politiques, des innovateurs, des chercheurs, des agences gouvernementales, des experts juridiques, des chefs d'entreprise de tout le continent, des partenaires de développement et des dirigeants du secteur privé pour un dialogue stratégique et une collaboration. Le sommet a réaffirmé la nécessité de développer des systèmes de propriété intellectuelle accessibles, axés sur le développement et alignés sur le programme d'industrialisation et de transformation numérique de l'Afrique.

Dakar a été choisie par les délégués comme ville hôte en raison de son importance géopolitique et environnementale. En tant que pôle d'innovation émergent en Afrique de l'Ouest et nation côtière vulnérable au changement climatique, le Sénégal est confronté au double défi de protéger ses atouts écologiques tout en accélérant le développement technologique durable. Les discussions du sommet ont été en phase avec les grandes priorités de développement, notamment la résilience climatique, le déploiement des technologies vertes, l'innovation chez les jeunes et l'intégration économique régionale. En tant que nation côtière en première ligne face au changement climatique, le Sénégal est un maillon essentiel entre la protection de l'environnement et l'innovation fondée sur la propriété intellectuelle, soulignant la nécessité de commercialiser les technologies vertes et de renforcer la coopération régionale.

Le 6e Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle a abordé des questions clés pour construire l'écosystème idéal en matière de propriété intellectuelle pour l'Afrique. Au cours de multiples ateliers, tables rondes et discussions informelles, les experts ont exploré la nécessité de renforcer la sensibilisation à la propriété intellectuelle et d'améliorer les capacités des PME, favorisant ainsi une utilisation accrue des systèmes régionaux de droits de propriété intellectuelle et l'harmonisation des systèmes de propriété intellectuelle fragmentés à travers le continent. Le sommet a estimé qu'une approche unifiée permettrait aux innovateurs africains de bénéficier d'une meilleure protection, de réduire les coûts d'acquisition de la propriété intellectuelle et de renforcer leur compétitivité sur les marchés mondiaux.

Jour 1 : Propriété, utilisation et commercialisation de la propriété intellectuelle, quel écosystème de propriété intellectuelle voulons-nous pour l'Afrique ?

La première journée de l'événement a débuté par un discours de bienvenue enthousiasmant du président du comité d'organisation, qui a clairement présenté la vision du sommet comme une plateforme multipartite visant à promouvoir et à utiliser le système de propriété intellectuelle au profit de l'Afrique et des Africains. Il a souligné la nécessité pour tous les pays du continent africain d'aligner la propriété intellectuelle sur l'accès au financement, l'inclusion numérique, le transfert de technologie et l'accès au marché, en tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, du Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) et de la Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine (2020-2030). Des messages de bonne volonté ont été délivrés par les représentants de l'Union européenne, du Bureau de coordination nigérian de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), du Secrétariat de la ZLECA, du Ghana et du gouvernement sénégalais. Tous ont parlé avec passion de l'importance de la propriété intellectuelle pour le commerce et le développement économique de l'Afrique. La journée s'est poursuivie par une performance spoken word sur la propriété intellectuelle en Afrique, suivie d'un dialogue multipartite et de plusieurs ateliers sur l'écosystème idéal pour la propriété intellectuelle en Afrique, l'épuisement des droits de propriété intellectuelle sur le continent, l'exploitation des bases de données de brevets et du domaine public pour l'innovation et le développement en Afrique, ainsi que la promotion d'un système régional unifié pour l'enregistrement de la propriété intellectuelle en Afrique, entre autres sujets.

Jour 2 : Mise en œuvre du protocole de l'AfCFTA sur les droits de propriété intellectuelle dans la lutte contre la contrefaçon/le piratage en Afrique et gestion des marques et du commerce numérique

La deuxième journée a été marquée par plusieurs discussions sur des questions cruciales auxquelles l'Afrique doit s'attaquer pour promouvoir un écosystème de propriété intellectuelle inclusif à travers le continent. Des questions telles que le piratage, les mesures anti-contrefaçon, les licences obligatoires, la gouvernance numérique et le rôle des partenaires de développement dans la mise en œuvre des protocoles de propriété intellectuelle de la ZLECA pour le commerce et la commercialisation de la propriété intellectuelle à travers le continent ont été abordées. La session interactive a également examiné le rôle des jeunes, de l'innovation et de la propriété intellectuelle dans la libération et la promotion du potentiel créatif du continent. Les ateliers ont approfondi cette question en explorant les atouts du continent en matière de promotion et de protection des indications géographiques et des droits d'auteur, tout en utilisant l'intelligence artificielle (IA) comme un outil puissant pour faire avancer ce programme au profit de l'Afrique.

Jour 3: Excursion vers des sites touristiques

Les délégués ont visité différents sites touristiques, notamment le monument de la Renaissance africaine, une statue en bronze de 52 mètres de haut offrant une vue panoramique sur Dakar et l'océan, ce qui en fait un point de vue pittoresque et un monument symbolique. Le deuxième site touristique visité par les délégués est l'île de Gorée, construite à la fin du XVIII^e siècle comme l'un des sites de la côte ouest-africaine utilisés pour la traite transatlantique des esclaves, où les esclaves étaient détenus avant d'être expédiés outre-Atlantique. Certains délégués se sont également rendus à la plage pour profiter de la fraîcheur naturelle et des vagues de la mer, qui apportent paix et sérénité.

Conclusion

Le Sommet de Dakar s'est conclu par un engagement commun et un appel à un engagement soutenu de toutes les parties prenantes et à des mécanismes de financement coordonnés afin de mettre en place un écosystème africain solide et inclusif en matière de propriété intellectuelle, capable de stimuler une transformation économique à long terme. Les discussions ont réaffirmé qu'avec une coordination stratégique, une conscience environnementale et une unité continentale, l'Afrique peut exploiter la propriété intellectuelle comme un levier de transformation pour la prospérité, la durabilité et la compétitivité mondiale. Le Sommet s'est achevé par un engagement audacieux à renforcer la collaboration entre les institutions africaines et à intégrer la propriété intellectuelle dans les stratégies économiques et de développement nationales.



10

Introduction



Le sommet a réuni des délégués des pays suivants : Nigeria, Ghana, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Espagne, Ouganda, Finlande, Union européenne, République du Congo, Gabon, Cameroun, Dubaï, Kenya, Égypte, Gambie, Japon, Zimbabwe, Italie, États-Unis, Allemagne, Canada, Éthiopie et Namibie.

La 6e édition du Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle s'est concentrée sur la création d'un écosystème de propriété intellectuelle inclusif pour l'avenir de l'Afrique. L'événement comprenait des séances plénières, des ateliers, des discussions interactives, des discussions informelles, des tables rondes et des tables rondes de haut niveau, ainsi qu'une exposition de produits innovants. Les conversations ont été riches en enseignements ; les présentations et les interactions ont été captivantes et ont suscité la réflexion. L'événement a fourni une plateforme de réseautage entre les délégués de tout le continent et au-delà. Il a constitué une occasion précieuse de collaboration stratégique entre Africains pour le plus grand bien de l'Afrique et de ses populations, tout en permettant de nouer des contacts avec des délégués d'autres continents intéressés par les progrès de l'Afrique. Il a réuni des personnes partageant la même vision, à savoir mettre la propriété intellectuelle au service de l'Afrique et des Africains.

Le sommet a réaffirmé l'urgence de développer des

systèmes de propriété intellectuelle accessibles, axés sur le développement et alignés sur le programme d'industrialisation et de transformation numérique de l'Afrique. Les sessions clés ont mis l'accent sur le transfert de technologie, les outils numériques de propriété intellectuelle, l'innovation verte et la nécessité d'harmoniser les structures fragmentées de propriété intellectuelle à travers le continent. Le sommet s'est conclu par un engagement continental fort : construire un écosystème de propriété intellectuelle unifié, moderne et inclusif, capable de façonner la transformation économique de l'Afrique, de protéger les actifs indigènes et de positionner le continent comme un acteur dynamique dans l'économie mondiale de la connaissance. Alors que les parties prenantes retournent dans leurs secteurs et institutions respectifs, l'élan généré au Sénégal continue de pousser l'Afrique vers un avenir fondé sur la connaissance, où l'innovation prospère, la durabilité est une priorité et la propriété intellectuelle devient un véritable moteur de développement à travers le continent.

Le sommet a réuni des délégués des pays suivants



NIGERIA



GHANA



ITALY



SPAIN



UGANDA



FINLAND



JAPAN



GABON



CAMEROON



DUBAI



KENYA



EGYPT



ETHIOPIA



CANADA



NAMIBIA



GERMANY



SOUTH AFRICA



UNITED KINGDOM



EUROPEAN UNION



UNITED STATES



REPUBLIC OF CONGO



THE GAMBIA



ZIMBABWE

1.1. Contexte

Le Centre africain de la propriété intellectuelle (Africa IP Centre) a été créé en 2019 par l'International Trade and Research Centre (ITRC), un groupe de réflexion spécialisé dans les politiques publiques, la recherche, l'analyse et l'engagement (PPRAEO) qui se consacre au renforcement de l'écosystème africain de la propriété intellectuelle et à la résolution d'autres problèmes de développement socio-économique dans les pays du Sud. Le Centre a pour mission de promouvoir une politique globale en matière de propriété intellectuelle axée sur l'Afrique, de soutenir les capacités institutionnelles, de sensibiliser à la propriété intellectuelle et de favoriser le partage des connaissances, de faire progresser le financement, la protection et l'application de la propriété intellectuelle, et d'encourager la collaboration entre les parties prenantes afin de tirer parti de la propriété intellectuelle comme outil de développement à travers le continent.

Au fil des ans, le Centre a organisé plusieurs dialogues, analyses politiques, activités de renforcement des capacités, actions de sensibilisation et le sommet annuel phare « All Africa IP Summit ». Le Centre s'adresse à diverses parties prenantes, notamment les secteurs public et privé, les universités, les ONG et les institutions intergouvernementales et multilatérales.

1.2. Objectifs et thèmes clés du sommet

Objectifs:

Faciliter le dialogue et la collaboration entre les principales parties prenantes afin de discuter des défis et des opportunités actuels dans le domaine de la propriété intellectuelle en Afrique.

Encourager la collaboration entre les principaux acteurs des secteurs public, privé et civil afin d'élaborer des stratégies visant à créer un environnement de propriété intellectuelle inclusif et prêt pour l'avenir.

Soutenir la mise en œuvre de la ZLECA en explorant le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de l'intégration régionale, du développement industriel et de la collaboration transfrontalière dans le cadre de l'accord ZLECA.

Promouvoir un cadre de propriété intellectuelle inclusif en s'attaquant aux obstacles à la participation des groupes sous-représentés, notamment les femmes, les jeunes, les MPME et les communautés sous-représentées, dans le paysage africain de la propriété intellectuelle.

Autonomiser les groupes marginalisés en mettant en avant des stratégies visant à inclure les femmes, les jeunes et les communautés autochtones dans l'écosystème africain de la propriété intellectuelle.

Promouvoir le plaidoyer politique en facilitant les discussions sur l'harmonisation des politiques de propriété intellectuelle à travers l'Afrique afin de renforcer l'innovation, la créativité et la compétitivité commerciale.

Identifier et faciliter des solutions aux défis critiques dans les canaux de conversion des DPI en richesse pour l'Afrique et les Africains.

Résumé des thèmes clés

La propriété intellectuelle au service du développement inclusif : autonomiser les femmes et les jeunes en renforçant les capacités des MPME et des start-ups en matière de propriété intellectuelle afin qu'elles puissent tirer parti de celle-ci. Réduire la fracture numérique grâce à un accès équitable à la propriété intellectuelle.

Le rôle de la propriété intellectuelle dans la mise en œuvre de la ZLECA : harmoniser les protocoles de propriété intellectuelle dans le cadre de l'accord ZLECA, renforcer les chaînes de valeur régionales grâce à la propriété intellectuelle, stimuler le développement industriel et la compétitivité des exportations.

Encourager l'innovation grâce à la propriété intellectuelle : promouvoir l'innovation technologique et la créativité numérique, soutenir la décarbonisation et l'innovation verte menées par l'Afrique, et exploiter les connaissances traditionnelles et les expressions culturelles pour créer de la richesse.

Réformes politiques et juridiques pour un système de propriété intellectuelle prêt pour l'avenir : revoir les cadres nationaux et régionaux de propriété intellectuelle pour les rendre plus inclusifs, garantir un accès équitable à la propriété intellectuelle pour les communautés défavorisées et relever les défis transfrontaliers en matière de promotion, de protection, de conformité et d'application de la propriété intellectuelle.

Partenariats et investissements en Afrique : mobiliser les partenariats public-privé pour le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle. Attirer les investissements pour stimuler la propriété intellectuelle à travers l'Afrique et établir une collaboration entre les gouvernements, les universités et l'industrie.



20

Jour 1 : Propriété, utilisation et commercialisation de la propriété intellectuelle, quel écosystème de propriété intellectuelle voulons-nous pour l'Afrique ?



Representatives of the European Union, the Nigerian AfCFTA Coordination Office, WIPO, the AfCFTA Secretariat, and the Senegalese Government delivered goodwill messages. They all spoke passionately about the important role of IP in Africa's trade and economic development.

Modérateur : Maître de cérémonie, M. Ibrahima Diedhiou, journaliste et présentateur chevronné à la RTS1, la radio-télévision nationale du Sénégal.

2.1. Discours de bienvenue

Le discours de bienvenue a été prononcé par M. Sand Mba-Kalu, fondateur de l'ITRC et président du comité d'organisation du Sommet africain sur la propriété intellectuelle.

Le président du Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle a ouvert l'événement en souhaitant la bienvenue aux délégués à Dakar, soulignant que le sommet était devenu la plateforme la plus inclusive du continent pour faire avancer le débat sur la propriété intellectuelle. Il a rappelé que depuis la première édition en 2020, la mission était restée axée sur la mise en place d'un système de propriété intellectuelle qui serve véritablement les Africains. Il a souligné que les éditions précédentes, en particulier le sommet de 2024 à Kigali, avaient renforcé la collaboration entre les décideurs politiques, les universitaires, les innovateurs et les leaders industriels, produisant des résultats substantiels, notamment une publication de 300 pages co-rédigée sur la propriété intellectuelle en lien avec le programme de développement de l'Afrique.

Il a ajouté que la 6e édition, placée sous le thème « Construire un écosystème de propriété intellectuelle inclusif pour l'avenir de l'Afrique », coïncidait avec une période critique dans les efforts d'intégration de l'Afrique, suite à l'adoption récente du Protocole de la ZLECA sur les droits de propriété intellectuelle. Selon lui, si le protocole marque une étape historique, la tâche cruciale consiste désormais à élaborer ses annexes opérationnelles, qui détermineront comment les droits de propriété intellectuelle seront

protégés, appliqués et harmonisés à travers le continent. Il a exhorté les délégués à se concentrer sur un engagement pratique et axé sur les solutions qui permettrait de réduire la fragmentation, de soutenir les MPME et de renforcer la coopération transfrontalière.

Le président a également souligné plusieurs développements mondiaux émergents, notamment le nouveau traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les ressources génétiques, le système européen de brevet unitaire et l'évolution de la réglementation en matière d'IA, comme des considérations importantes pour l'Afrique dans l'élaboration des futurs cadres de propriété intellectuelle. Il a conclu en réaffirmant que la propriété intellectuelle n'était pas un concept abstrait ou élitiste, mais un outil stratégique pour l'autonomisation, la prospérité et la renaissance économique de l'Afrique. Les délégués ont été encouragés à utiliser le sommet comme une plateforme d'apprentissage et de co-création, réaffirmant l'engagement de l'Afrique à devenir un créateur mondial d'idées et d'innovations.

2.2. Messages de bonne volonté

Les représentants de l'Union européenne, du Bureau de coordination de l'AfCFTA au Nigeria, de l'OMPI, du Secrétaire de l'AfCFTA et du gouvernement sénégalais ont délivré des messages de bonne volonté. Ils ont tous parlé avec passion du rôle important de la propriété intellectuelle dans le développement commercial et économique de l'Afrique. Le point commun de ces messages souligne la nécessité d'efforts collectifs de la part de toutes les parties prenantes en Afrique afin de promouvoir l'utilisation profitable des dispositions en matière de propriété intellectuelle pour encourager la créativité, protéger l'innovation et garantir que la commercialisation intellectuelle serve les intérêts de l'Afrique et des Africains.

rentable de produits et services innovants sur les marchés dynamiques d'Afrique et au-delà. Les messages ont en outre confirmé l'engagement de l'OMPI, de l'UE et de la ZLECA à promouvoir en permanence des initiatives qui soutiennent les créatifs, les inventeurs et les innovateurs africains, en veillant à ce que la propriété intel

2.3. Performance orale

Mme Oluneye Oluwole a présenté une interprétation orale mettant en évidence les contributions de l'Afrique et des Africains à la créativité sur la scène mondiale. La présentation a souligné le rôle de l'Afrique en tant qu'architecte de la créativité et de l'innovation dans divers domaines à travers le monde. La puissance et l'impact de la créativité et de l'innovation en Afrique ne résident pas seulement dans leur protection, mais aussi dans la capacité à s'en approprier et à être reconnu comme source de création de valeur pour l'humanité. La session a été inspirante et électrisante. Les délégués ont été chargés de promouvoir collectivement la protection de la propriété intellectuelle et la propriété des œuvres créatives et des solutions innovantes provenant d'Afrique, par les Africains, sur les marchés dynamiques du continent et au-delà.

2.4. Panel de haut niveau de l' Dialogue multipartite : quel écosystème de propriété intellectuelle voulons-nous pour l'Afrique ?

• Modératrice : Dr Charlene Musiza

Intervenants : Desire Loumou (chef de la division des droits de propriété intellectuelle du secrétariat de la ZLECA)

Abdoulie Colley (registraire général, Gambie)

M. David Jeng (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle)

Dr Françoise D. FAYE (Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT))

Mme Fatima Bello (Bureau de coordination de la ZLECA au Nigeria)

Points forts de la session

M. Desire Loumou a souligné l'objectif de la ZLECA, qui est de guider l'harmonisation entre les différentes juridictions en Afrique. Il a déclaré que l'harmonisation de la propriété intellectuelle en Afrique ne concerne pas seulement les lois, mais aussi un ensemble de règles, de principes, d'outils et de pratiques dans les quatre domaines que sont la protection, la coopération, la promotion et l'application. Il a ajouté que le secrétariat de la ZLECA s'efforce d'intégrer la propriété intellectuelle dans les programmes universitaires et de financer la propriété intellectuelle comme moyen d'harmonisation. Mme Fatima Bello a déclaré que le bureau de coordination nigérian de la ZLECA travaille avec les parties prenantes, les entreprises et les régulateurs afin de favoriser un écosystème florissant en matière de propriété intellectuelle au Nigéria. Le Dr Françoise Faye a également partagé ce point de vue sur le rôle de l'ASPIT au Sénégal..



Abdoulie Colley a déclaré que l'office de la propriété intellectuelle en Gambie soutenait le protocole de l'AfCFTA sur la propriété intellectuelle, mais estimait qu'il y avait matière à amélioration. Il a souligné l'importance des cadres juridiques nationaux, qui devraient être mis à jour plutôt qu'abandonnés, et harmonisés avec les cadres régionaux. Il a souligné qu'en Gambie, il existait une forte tendance à offrir un mentorat aux innovateurs et un soutien aux chercheurs. M. David Jeng a souligné la nécessité de se concentrer sur la recherche et la commercialisation en matière de propriété intellectuelle, affirmant que les Africains ne devraient pas seulement être des consommateurs de propriété intellectuelle, mais aussi des créateurs. Il a ajouté que l'OMPI avait lancé le projet Agri-Business dans 20 pays africains afin de permettre aux entreprises de commercialiser leur propriété intellectuelle.

2.5. Lancement d'un livre

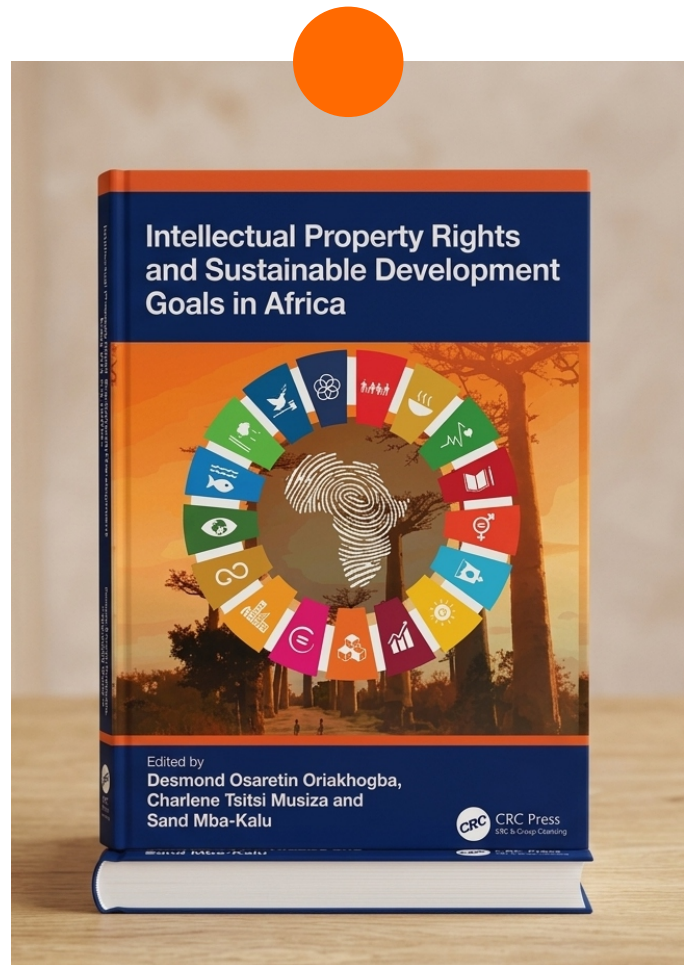
Le professeur Desmond Oriakhogba a lancé le livre intitulé « Intellectual Property Rights and Sustainable Development Goals in Africa » (Droits de propriété intellectuelle et objectifs de développement durable en Afrique). Ce livre est le résultat du 5e Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle qui s'est tenu à Kigali, au Rwanda, en 2024.

Il propose une analyse technique complète des droits de propriété intellectuelle (DPI) en Afrique et de leur rôle dans la promotion du développement durable, en s'appuyant sur des études de cas provenant de pays tels que le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Maroc, la Tanzanie, l'Égypte, l'Ouganda, le Kenya, le Zimbabwe, la Gambie et le Ghana. Il examine comment les cadres de propriété intellectuelle recoupent des secteurs clés tels que l'agriculture, la santé publique, les industries créatives, la finance et l'intelligence artificielle, en soulignant leur pertinence pour plusieurs objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux liés à la sécurité alimentaire, à l'autonomisation des PME, à l'égalité des sexes et à l'innovation. L'ouvrage souligne la nécessité de mettre en place des systèmes de propriété intellectuelle localisés et adaptés au contexte, qui reflètent les réalités socio-économiques de l'Afrique et abordent des thèmes clés tels que le contenu généré par l'IA, les connaissances traditionnelles et l'accès aux médicaments. Enfin, il préconise une protection équilibrée de la propriété intellectuelle, le renforcement des capacités et une réforme des politiques afin de

favoriser l'innovation et de permettre un développement équitable et durable à travers le continent, ce qui en fait une ressource précieuse pour les universitaires, les chercheurs, les praticiens du droit et les acteurs politiques. Les délégués ont été encouragés à précommander et à se procurer des exemplaires du livre.



The book offers a comprehensive technical analysis of Intellectual Property Rights (IPRs) in Africa and their role in advancing sustainable development, drawing on case studies from countries including Nigeria, South Africa, Cameroon, Morocco, Tanzania, Egypt, Uganda, Kenya, Zimbabwe, Gambia, and Ghana.



2.6. Présentations de documents/sessions en petits groupes

2.6.1 Séance en petits groupes 1

Président : David Jeng (cabinet SN Anku IP)

Modérateurs :

Shukurat Amosa (responsable senior de la propriété intellectuelle – FIIRO)

Dr Nogaye Ndour-NIANG (enseignante à la FASE/UCAD CAD)

Présentateurs :

Tolu Olaloye (associé, Jackson, Etti and Edu)

Sarah Bisamunyi (administratrice en propriété intellectuelle, Institut de recherche industrielle de l'Ouganda)

Obambi Wilfred Vivien (Réseau africain des magistrats de propriété intellectuelle RAMPI)

1. Repenser la stratégie africaine en matière de propriété intellectuelle pour surmonter les obstacles systémiques

L'article de Tolu Olaloye examine les secteurs créatifs et innovants en Afrique, qui connaissent une croissance rapide, mais dont le potentiel est limité par des systèmes de propriété intellectuelle faibles et obsolètes.

L'article appelle à des réformes modernes et afrocentriques de la propriété intellectuelle afin de supprimer les obstacles systémiques et de positionner la propriété intellectuelle comme un moteur clé du développement inclusif.

Points forts de l'article :

Les secteurs de la création et de l'innovation en Afrique connaissent une expansion rapide, stimulée par la démographie jeune, la croissance numérique et une reconnaissance mondiale croissante. L'UNESCO prévoit que le secteur cinématographique à lui seul pourrait générer 20 millions d'emplois et 20 milliards de dollars américains de PIB.

Les cadres existants en matière de propriété intellectuelle à travers le continent sont inadéquats, sous-financés, mal intégrés dans les programmes nationaux de développement et incapables de soutenir efficacement les créateurs, les innovateurs et les entrepreneurs.

Un écosystème africain idéal en matière de propriété intellectuelle devrait être proactif et afrocentrique, conçu pour faciliter l'accès des populations autochtones, garantir un personnel et un financement adéquats, renforcer les systèmes d'application et s'aligner sur les marchés locaux et les réalités culturelles.

D'importants obstacles systémiques persistent, notamment l'inertie politique, la sensibilisation limitée du

public, la faiblesse des infrastructures et la dépendance excessive à l'égard de modèles étrangers obsolètes qui ne reflètent pas le contexte socio-économique de l'Afrique.

L'article plaide en faveur d'une réforme transformatrice de la propriété intellectuelle, exhortant l'Afrique à remodeler plutôt qu'à reproduire les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, à intégrer la propriété intellectuelle dans les stratégies de développement, à approfondir la coopération régionale et à tirer parti de la propriété intellectuelle comme outil de croissance inclusive et de compétitivité mondiale.

2. Vers 2040 : une étude prospective sur la création d'un écosystème de propriété intellectuelle inclusif et axé sur l'impact pour l'Afrique

L'étude de Sara Bisamunyi présente une feuille de route stratégique et tournée vers l'avenir pour la mise en place d'un écosystème de propriété intellectuelle inclusif, numérique et économiquement performant pour l'Afrique d'ici 2040.

Points forts de l'étude :

L'étude a envisagé le type d'écosystème de propriété intellectuelle inclusif et axé sur l'impact que l'Afrique devrait mettre en place d'ici 2040, en mettant l'accent sur le soutien aux innovateurs qui restent actuellement en dehors des systèmes officiels de propriété intellectuelle.

Elle a utilisé des outils de prospective, une cartographie des parties prenantes et une analyse des politiques pour identifier les changements systémiques à long terme nécessaires pour transformer l'accès à la propriété intellectuelle, la sensibilisation et la participation économique.

Quatre grands domaines d'action ont été mis en avant : élargir l'accès et l'inclusion, réformer les institutions, exploiter les technologies numériques pour les services de propriété intellectuelle et renforcer les opportunités de commercialisation pour les créateurs et les PME.

L'étude a présenté une stratégie fondée sur des données probantes et tournée vers l'avenir afin de guider les gouvernements africains, les offices de propriété intellectuelle, les universités et les créateurs dans l'élaboration de politiques alignées sur l'Agenda 2063, la ZLECA et les ODD des Nations unies.

Elle envisage en fin de compte un écosystème de propriété intellectuelle créé par l'Afrique, pour l'Afrique, fondé sur l'équité, l'inclusion et l'autonomisation économique de tous les innovateurs, y compris les jeunes, les entrepreneurs ruraux et les gardiens des savoirs autochtones.

3. La propriété intellectuelle en Afrique à l'ère de la ZLECA : défis et perspectives de modernisation

Obambi Wilfred Vivien a souligné que la ZLECA offre à l'OAPI une occasion unique de moderniser son système de propriété intellectuelle grâce à des réformes juridiques, à l'harmonisation, à un renforcement de l'application des droits et à la transformation numérique, afin de stimuler l'innovation et l'intégration économique.

Points forts du document :

La ZLECA représente une opportunité majeure pour l'OAPI, mais une mise en œuvre efficace de la propriété intellectuelle est essentielle pour garantir son succès.

Les principaux défis à relever sont l'harmonisation des législations nationales et régionales en matière de propriété intellectuelle avec les normes internationales et le protocole de l'AfCFTA sur la propriété intellectuelle.

La contrefaçon, le piratage et les capacités limitées des parties prenantes menacent l'innovation et la croissance économique dans la région.

Des réformes juridiques en profondeur, notamment l'alignement de l'Accord de Bangui sur l'AfCFTA et le renforcement des mécanismes de règlement des litiges, sont nécessaires de toute urgence.

Les technologies numériques, l'amélioration de la formation et la modernisation du cadre juridique aideront l'OAPI à mettre en place un système de propriété intellectuelle solide qui soutiendra l'innovation et l'intégration économique future.

Résumé des présentations de la session

Ces documents ont examiné comment l'Afrique peut transformer ses systèmes de propriété intellectuelle afin de stimuler l'innovation inclusive, la croissance économique et l'intégration régionale. Voici un résumé des principaux points abordés dans ces documents :

Les trois documents soulignent collectivement que les secteurs créatifs, innovants et entrepreneuriaux en Afrique connaissent une croissance rapide, mais que des systèmes de propriété intellectuelle obsolètes, fragmentés et

disposant de ressources insuffisantes continuent de limiter leur plein potentiel économique et de développement.

Ils ont tous appelé à des réformes audacieuses et tournés vers l'avenir, allant de la refonte des politiques et de la restructuration institutionnelle axées sur l'Afrique à la transformation numérique, en passant par l'amélioration des mécanismes d'application et le renforcement de l'harmonisation régionale, afin de mettre en place des écosystèmes de propriété intellectuelle inclusifs et accessibles qui reflètent les réalités socio-économiques de l'Afrique.

Les études ont démontré que d'ici 2040, l'Afrique peut mettre en place un paysage moderne, équitable et en matière de propriété intellectuelle, axé sur l'innovation, qui donne du pouvoir aux créateurs, s'aligne sur la ZLECA et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et positionne la propriété intellectuelle comme un moteur clé du développement, de la compétitivité et de l'intégration économique du continent.

2.6.2 Séance en petits groupes 2

Présidente : Chioma Egbob-Nwachukwu (G. Elias)

Modérateurs :

Shukurat Amosa (responsable senior de la propriété intellectuelle – FIIRO)
Dr Nogaye Ndour-NIANG (enseignante à la FASE/UCAD CAD)

Présentateurs :

Blessing Oguntuase (associé, Ahmed Raji & Co)
Daniel Acquah (professeur adjoint, Université de Turku, Finlande)
June Anindo (Faculté de droit de Strathmore)

1. La propriété intellectuelle en Afrique : promesse, paradoxe ou mirage ?

Dans son article, Chioma soutient que le système de propriété intellectuelle en Afrique de l'Ouest doit être réformé afin de passer d'un cadre théorique fragile à un outil pratique et applicable qui stimule l'innovation, protège les industries locales et favorise la croissance économique.

Points forts de l'article :

La propriété intellectuelle est de plus en plus reconnue comme essentielle pour favoriser l'innovation, protéger les industries locales et permettre le commerce transfrontalier en Afrique.

Malgré l'existence de lois et d'institutions en matière de propriété intellectuelle, les faiblesses dans l'application de la loi, la faible sensibilisation du public et la mauvaise coopération transfrontalière limitent l'efficacité de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement économique.

L'inefficacité de l'application des droits de propriété intellectuelle alimente la contrefaçon, nuit aux entreprises légitimes, décourage les investissements et ralentit la croissance économique dans toute la sous-région.

Les systèmes de propriété intellectuelle en Afrique doivent être repensés afin de refléter les réalités des marchés locaux, de renforcer l'application des droits et d'assurer une coordination efficace entre les États.

Le document préconise de transformer l'écosystème actuel de la propriété intellectuelle, qui est en grande partie théorique, en un pilier pratique, accessible et favorable au commerce pour l'avenir économique de l'Afrique de l'Ouest.

2. Épuisement des droits de propriété intellectuelle en Afrique

Les travaux de Daniel ont porté sur le protocole de 2023 de la ZLECA relatif à la propriété intellectuelle, qui introduit l'épuisement régional des droits de propriété intellectuelle en Afrique, créant ainsi des opportunités d'harmonisation, de commerce et d'accès à des œuvres essentielles tout en soutenant les secteurs émergents.

Points forts du document :

Le concept d'épuisement dans le droit de la propriété intellectuelle a historiquement reçu peu d'attention sur le continent africain ().

Avant février 2023, l'Union africaine n'avait pas de position officielle sur l'épuisement des droits de propriété intellectuelle, et les organismes régionaux tels que l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) n'avaient soit aucune politique, soit des règles incohérentes.

- Les lois de nombreux pays africains ne contiennent pas de dispositions explicites sur l'épuisement, à l'exception notable des États membres de l'OAPI, qui ont des règles hétérogènes.

Le protocole de 2023 sur la propriété intellectuelle de la ZLECA introduit l'épuisement régional, offrant ainsi la possibilité d'harmoniser les règles et de promouvoir le commerce et la concurrence intra-africains.

- Un ensemble mixte de règles d'épuisement pourrait être la

solution optimale pour garantir un large accès aux œuvres protégées, notamment les livres et les technologies de la santé, tout en continuant à soutenir les secteurs émergents tels que l'économie circulaire.

3. De l'exclusion à l'inclusion : tirer parti des bases de données sur les brevets et des technologies du domaine public pour l'innovation et le développement en Afrique

L'article de juin examinait comment l'Afrique pourrait adapter et réutiliser les brevets existants pour résoudre les défis locaux, en particulier dans les domaines de la santé et de l'agriculture.

Points forts du document :

Les obstacles systémiques à l'innovation en Afrique comprennent le coût élevé des technologies, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers et la faiblesse des infrastructures de recherche, souvent liées aux divisions coloniales historiques.

L'utilisation stratégique des bases de données sur les brevets et des technologies du domaine public peut permettre aux pays africains d'adapter et de localiser les innovations existantes, en particulier dans les domaines de la santé et de l'agriculture, sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle.

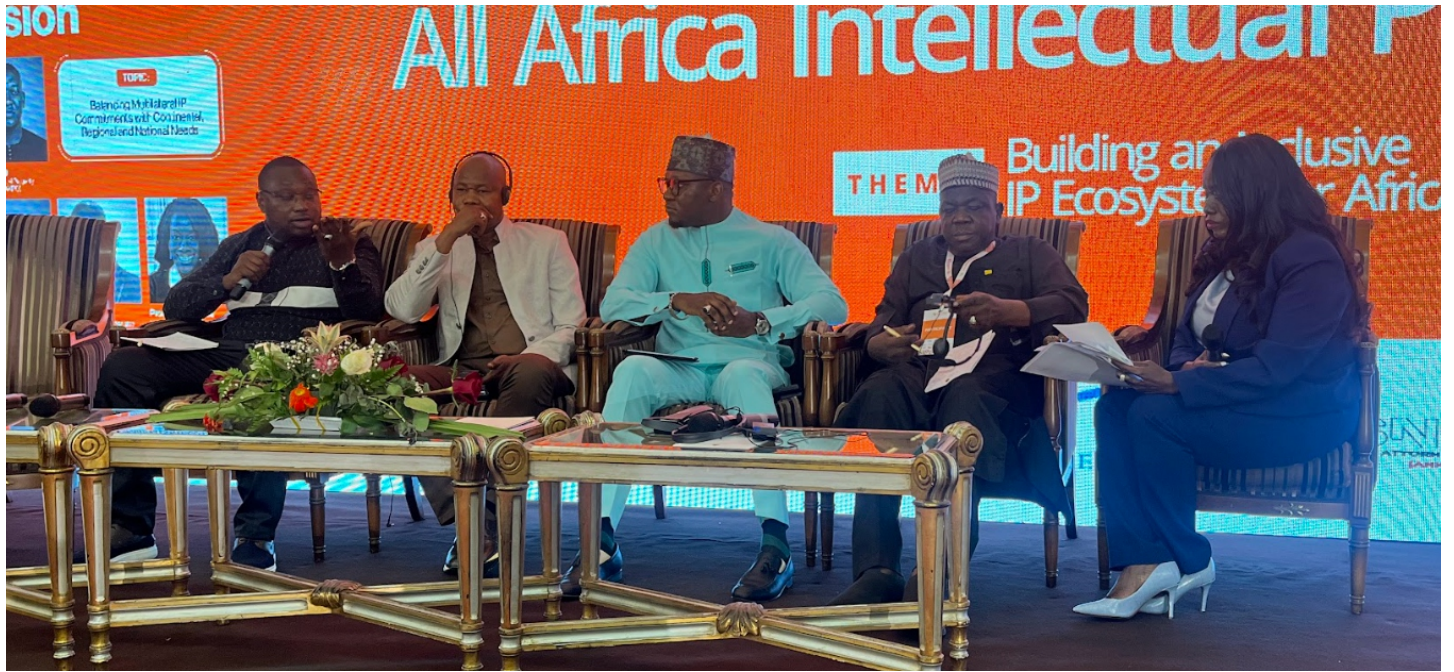
Des études de cas menées au Maroc, en Afrique du Sud et au Kenya ont montré que l'exploitation efficace des informations publiques sur les brevets permet aux innovateurs, aux instituts de recherche et aux décideurs politiques locaux de créer des solutions locales.

Le renforcement des capacités en matière d'analyse des brevets et la promotion d'écosystèmes favorisant la rétro-ingénierie technologique et l'innovation frugale peuvent renforcer le développement de l'Afrique tout en tirant parti des ressources existantes en matière de propriété intellectuelle.

Recadrer la propriété intellectuelle comme un outil de développement inclusif, en privilégiant l'accès, la fonction et l'équité plutôt que la propriété, la nouveauté et l'exclusivité, offre un modèle peu coûteux et préservant la souveraineté pour le progrès technologique en Afrique.

Résumé des présentations de la session

Ces études ont exploré comment l'Afrique peut transformer ses systèmes de propriété intellectuelle afin de stimuler l'innovation inclusive, la croissance économique et l'intégration régionale. Voici un résumé des principaux points abordés dans les articles :



L'écosystème africain de la propriété intellectuelle doit passer d'un cadre faible et largement théorique à un outil pratique et applicable qui stimule l'innovation, protège les industries locales et favorise la croissance économique. Nous devons renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle et sensibiliser à l'importance de la propriété intellectuelle afin de transformer celle-ci en un outil pratique qui protège les industries locales, lutte contre la contrefaçon et stimule l'innovation et le développement économique.

Le protocole de 2023 sur la propriété intellectuelle de la ZLECA introduit l'épuisement régional des droits de propriété intellectuelle, fournissant un cadre pour harmoniser les lois sur la propriété intellectuelle, promouvoir le commerce intra-africain et soutenir les secteurs émergents, tout en améliorant l'accès aux œuvres essentielles et en comblant les lacunes antérieures des politiques nationales et régionales.

L'utilisation stratégique des bases de données sur les brevets et des technologies du domaine public permet aux pays africains d'adapter les innovations existantes pour relever les défis locaux dans des secteurs tels que la santé et l'agriculture, en tirant parti de l'analyse des brevets, de la rétro-ingénierie et de l'innovation frugale afin de favoriser un développement inclusif, peu coûteux et préservant la souveraineté.

2.7. Table ronde

Équilibrer les engagements multilatéraux en matière

de propriété intellectuelle avec les besoins régionaux et nationaux du continent

Modératrice : Prof. Rose Rameau

Participants :

M. David Jeng (OMPI)

Yauri Adamu (greffier, Office nigérian des marques)

Mme Françoise D. FAYE (Directrice générale de l'ASPIT :

Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation)

Aly Bathily, SODAV (Société sénégalaise du droit d'auteur et des Droits Voisins, Office sénégalais du droit d'auteur et des droits voisins

Office)

Points forts de la discussion:

L'importance des politiques et stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle pour équilibrer les engagements multilatéraux dans ce domaine.

Le rôle des États parties dans les traités multilatéraux

Les avantages du protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA et la nécessité d'une protection régionale de la propriété intellectuelle.

Résumé

Il est nécessaire que les pays alignent leurs propres politiques en matière de propriété intellectuelle sur leurs besoins afin de concilier ces derniers avec les engagements multilatéraux en matière de propriété intellectuelle.

Ce sont les États parties qui donnent vie aux traités multilatéraux. Les pays africains jouent donc un rôle essentiel dans la mise en œuvre des traités multilatéraux sur leur territoire.

L'objectif est de maintenir un équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et l'accès à celle-ci.

Il est nécessaire de mettre en place des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle qui prévoient des frais d'enregistrement peu élevés, une publication cohérente et un enregistrement rapide, comme c'est le cas au Nigeria.

Les participants ont souligné l'importance de la protection régionale des droits de propriété intellectuelle.

2.8. Présentations de documents/sessions en petits groupes

2.8.1. Séance en petits groupes 3

Présidente : Somadina Okorie (cabinet d'avocats SEANOCEAN)

Modérateur : Youssouf Diallo (chercheur doctoral, études africaines et postcoloniales)

Intervenants :
Chidi Okorro (analyste de données et de systèmes, Université de Warwick)
Cynthia Nzuki (consultante en recherche, MK Legal Consultancy)

Martha Iyambo (assistante de recherche, Centre pour le droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information - CIPIT)

1. Ingénierie rapide pour une utilisation responsable de l'IA : faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans les systèmes génératifs

Dans son article, Chidi soutient que l'ingénierie rapide, s'appuyant sur des données empiriques et conforme à la législation, peut servir d'outil évolutif pour une utilisation responsable de l'IA, favorisant le respect de la propriété intellectuelle dans les systèmes génératifs tout en encourageant l'innovation en Afrique et au-delà.

Points forts de l'article :

Les systèmes d'IA générative peuvent reproduire involontairement des contenus protégés par le droit d'auteur, ce qui crée des risques importants de violation de la propriété intellectuelle.

Des invites soigneusement structurées peuvent guider les résultats de l'IA, réduire la similitude avec les données d'entraînement protégées par le droit d'auteur et servir de mécanisme d'application proactif et « souple ».

Des techniques telles que les invites de chaîne de pensée, les invites d'instructions de tâches et les méthodes de diffusion guidée ont démontré leur capacité à réduire le risque de violation sans nécessiter de nouvelle formation des modèles d'IA.



Les invites elles-mêmes peuvent être considérées comme des artefacts de propriété intellectuelle, et les approches de droits d'auteur à plusieurs niveaux reconnaissent la créativité humaine dans la conception des invites ; les évaluations de l'OCDE soulignent des préoccupations plus larges en matière de gouvernance dans les données d'entraînement de l'IA.

Le document suggère d'inclure des contraintes respectueuses de la propriété intellectuelle dans les invites, d'éloigner les utilisateurs des commandes contrefaites et de normaliser les meilleures pratiques en matière d'ingénierie des invites. Bien qu'elle ne remplace pas l'application de la loi, l'ingénierie des invites est une méthode rentable et évolutive pour une utilisation responsable de l'IA.

2. Propriété intellectuelle et intelligence artificielle en Afrique : intégrer la propriété intellectuelle dans les stratégies et politiques émergentes du continent en matière d'IA

Cynthia a fait valoir que les stratégies africaines en matière d'IA sous-représentent actuellement la propriété intellectuelle, alors que l'intégration de la propriété intellectuelle est essentielle pour autonomiser les créateurs locaux, stimuler l'innovation et construire des écosystèmes d'IA inclusifs et culturellement pertinents.

Points forts de l'article :

Des analyses récentes des cadres d'IA dans des pays comme le Kenya, le Rwanda et l'Uzombie, ainsi que des initiatives régionales telles que la stratégie continentale de l'UA en matière d'IA, montrent que les considérations relatives à la propriété intellectuelle sont largement négligées.

Les écosystèmes d'IA, en particulier dans le domaine du développement de systèmes, de la formation et de la production de résultats, interagissent étroitement avec les régimes de propriété intellectuelle, ce qui rend la propriété intellectuelle cruciale pour régir l'innovation et protéger les créateurs.

Le document examine la manière dont des régions telles que l'UE, les États-Unis, le Brésil et la Chine traitent la propriété intellectuelle dans le domaine de l'IA, en soulignant les enseignements et les influences potentielles pour l'élaboration de la politique africaine.

Il a proposé des stratégies pratiques et adaptées au contexte pour les décideurs politiques africains et les

organismes régionaux afin d'intégrer efficacement la propriété intellectuelle dans les cadres de l'IA.

L'étude a souligné que la propriété intellectuelle ne doit pas être une préoccupation secondaire, mais un élément central pour garantir des écosystèmes d'IA inclusifs, axés sur l'innovation et adaptés à la culture africaine, soutenant ainsi l'autonomisation économique et juridique des acteurs locaux de l'IA.

3. Gouverner l'IA, la propriété intellectuelle et le commerce numérique en Afrique : trouver un équilibre entre innovation et équité

Martha a fait valoir que les systèmes de propriété intellectuelle africains sont soumis à une pression urgente de la part de l'IA et du commerce numérique, ce qui nécessite des réformes inclusives qui équilibrent l'innovation, l'accès équitable à la technologie et la gouvernance éthique.

Points forts de l'article :

L'essor de l'IA en Afrique, illustré par le brevet accordé à DABUS en Afrique du Sud, met en évidence les tensions au sein des systèmes de propriété intellectuelle qui exigent généralement des inventeurs humains, soulignant la nécessité de réformes en matière de brevetabilité, d'accès aux données et de secrets commerciaux.

Si certains pays africains commencent à aborder l'IA et la propriété intellectuelle dans le cadre de stratégies nationales, leurs approches restent incohérentes et non coordonnées à l'échelle du continent.

Les régimes de propriété intellectuelle peuvent soit faciliter, soit restreindre l'accès aux innovations, les lois restrictives sur le droit d'auteur et les bases de données de brevets sous-utilisées limitant le développement de l'IA et le partage des connaissances dans des secteurs tels que l'éducation, l'agriculture et la santé.

Malgré les flexibilités prévues par l'accord ADPIC, telles que les licences obligatoires, de nombreux pays africains sont confrontés à des problèmes juridiques, d'application et de transparence qui entravent l'accès équitable aux médicaments.

Le document plaide en faveur d'un système africain de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation inclusive, la gouvernance éthique et l'accès équitable aux biens numériques et publics.



Africa's AI and digital innovation landscape requires integrating intellectual property into policies, adopting tools like prompt engineering to manage AI risks, and reforming IP systems to balance innovation, equitable access, and ethical governance.



Résumé des présentations de la session

L'intégration de la propriété intellectuelle dans les stratégies africaines en matière d'IA et l'utilisation d'outils tels que l'ingénierie rapide sont essentielles pour garantir une utilisation responsable de l'IA, autonomiser les créateurs locaux et promouvoir un développement inclusif et axé sur l'innovation à travers le continent. Le paysage africain de l'IA et de l'innovation numérique nécessite l'intégration de la

- propriété intellectuelle dans les politiques, l'adoption d'outils
- tels que l'ingénierie rapide pour gérer les risques liés à l'IA et
- la réforme des systèmes de propriété intellectuelle afin d'équilibrer l'innovation, l'accès équitable et la gouvernance éthique. L' suivant est un résumé des principaux points abordés dans les articles :

L'ingénierie rapide dans l'IA générative peut constituer une méthode rentable et évolutive pour réduire les risques de violation de la propriété intellectuelle, orienter une utilisation responsable de l'IA et reconnaître la créativité humaine en Afrique et au-delà.

Les stratégies africaines en matière d'IA sous-représentent actuellement la propriété intellectuelle, mais l'intégration de la propriété intellectuelle dans les politiques d'IA est essentielle pour autonomiser les créateurs locaux, favoriser l'innovation et construire des écosystèmes d'IA culturellement pertinents et inclusifs.

Les systèmes de propriété intellectuelle africains sont soumis à la pression de l'IA et du commerce numérique, ce qui nécessite des réformes coordonnées qui équilibrent l'innovation, l'accès équitable et la gouvernance éthique afin de soutenir le développement dans tous les secteurs.

2.8.2 Séance en petits groupes 4

Président : Olugbenga Adewinle (responsable de la propriété intellectuelle, Université Obafemi Awolowo)

Modérateur : Youssouf Diallo (chercheur doctoral, Afrique et études postcoloniales)

Intervenants :

Ifeanyi Okonkwo (associé, cabinet d'avocats Stillwaters)
Racheal Kyomuhangi (associée gérante de Jade Advocate)
Dr Abdallah Nour El Dien (expert en propriété intellectuelle, cabinet d'avocats Alliance)

1. Brevets, kleptoparasites et innovation : vers un écosystème de propriété intellectuelle inclusif pour l'avenir de l'Afrique.

Dans son article, Ifeanyi affirme que les brevets stimulent le développement économique en accordant des droits exclusifs aux inventeurs, tandis que le concept de kleptoparasitisme illustre de manière métaphorique comment l'utilisation innovante des idées d'autrui peut créer une croissance disruptive et inclusive dans l'écosystème de la propriété intellectuelle en Afrique.

Points forts de l'article :

Les brevets sont des indicateurs clés de l'innovation et du développement économique d'un pays.

Un brevet accorde aux inventeurs des droits exclusifs pour commercialiser leur invention pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Un brevet est une licence délivrée par le gouvernement qui accorde à son titulaire le droit exclusif de fabriquer, d'utiliser ou de vendre l'invention.

Une invention est une idée ou un dispositif nouveau, tandis que l'innovation améliore ou contribue de manière significative à des idées, des méthodes ou des dispositifs existants.

Le concept de kleptoparasitisme, qui consiste à tirer profit des efforts d'autrui, est utilisé de manière métaphorique pour explorer les innovations disruptives susceptibles de favoriser un développement inclusif dans l'écosystème africain de la propriété intellectuelle.

2. Le droit de la propriété intellectuelle en Afrique confronté aux défis de l'intelligence artificielle

Dans son article, Racheal soutient que les cadres africains en matière de propriété intellectuelle sont obsolètes et mal équipés pour faire face aux défis liés aux œuvres générées par l'IA, à la paternité des œuvres et à l', ce qui rend impératif pour l'Afrique de moderniser ses lois, de renforcer ses capacités institutionnelles et d'adopter des protections adaptées au contexte afin de favoriser l'innovation et de consolider sa position dans la quatrième révolution industrielle.

Points forts de l'article :

Les lois africaines sur la propriété intellectuelle sont en grande partie antérieures à l'ère numérique et mal équipées pour relever les défis juridiques et éthiques uniques posés par les technologies d'IA.

Les lois actuelles ont du mal à définir la paternité et la paternité d'une invention lorsque l'IA joue un rôle important, ce qui risque de ne pas protéger suffisamment les créateurs et les innovateurs.

Les mécanismes existants de protection de la propriété intellectuelle sont souvent inefficaces contre les infractions liées à l'IA, telles que le piratage automatisé et la production de contrefaçons.

Les juridictions africaines et les organismes régionaux tels que l'ARIPO et l'OAPI sont confrontés à des lacunes systémiques en matière de langage juridique, de capacités institutionnelles et d'orientation politique.

Les régimes africains de propriété intellectuelle doivent être mis à jour, notamment en révisant les définitions de la paternité et de la propriété intellectuelle, en instaurant une protection sui generis pour les productions issues de l'IA, en renforçant l'application transfrontalière et en améliorant les capacités techniques afin de tirer parti de l'IA pour la gestion de la propriété intellectuelle, positionnant ainsi le continent de manière stratégique dans la quatrième révolution industrielle.

3. Vers un système régional unifié d'enregistrement de la propriété intellectuelle dans l'Union africaine

Les recherches d'Abdallah soutiennent que la mise en place d'un système africain unifié d'enregistrement de la propriété intellectuelle, s'inspirant des enseignements tirés de l'UE et harmonisé avec la ZLECA, renforcerait l'infrastructure juridique, réduirait les obstacles administratifs, favoriserait l'innovation et améliorerait les investissements et l'accès équitable au marché à travers le continent.



Points forts de l'article :

La recherche examine la faisabilité d'un système régional unifié d'enregistrement de la propriété intellectuelle au sein de l'Union africaine afin de soutenir l'intégration économique, le développement durable et la mise en œuvre de la ZLECA.

Un cadre harmonisé en matière de propriété intellectuelle est essentiel pour renforcer l'infrastructure juridique, faciliter la libéralisation des échanges et la circulation intra-africaine des biens, des services et des investissements dans le cadre de la ZLECA.

Les systèmes actuels de propriété intellectuelle en Afrique, l'OAPI, l'ARIPO et les cadres nationaux sont confrontés à des défis tels que la fragmentation réglementaire, le chevauchement des juridictions et le manque de coordination.

L'étude s'inspire de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) afin d'identifier les pratiques juridiques et opérationnelles qui pourraient guider le développement d'un système régional africain de propriété intellectuelle.

Un système de propriété intellectuelle unifié couvrant les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques améliorerait le climat d'investissement, réduirait les charges administratives, renforcerait la prévisibilité juridique et favoriserait l'innovation et l'accès équitable au marché dans toute l'Afrique.

croissance équitable à travers le continent. Voici un résumé des principaux points abordés dans les communications :

Les brevets stimulent l'innovation et le développement économique en Afrique, tandis que des concepts métaphoriques tels que le kleptoparasitisme soulignent comment l'utilisation créative des idées existantes peut favoriser une croissance disruptive et inclusive dans l'écosystème de la propriété intellectuelle du continent.

Les lois africaines sur la propriété intellectuelle sont obsolètes et mal adaptées aux œuvres générées par l'IA, d'où la nécessité cruciale de moderniser les cadres juridiques, de renforcer les capacités institutionnelles et d'adopter des protections adaptées à l'IA afin de protéger les créateurs et de promouvoir l'innovation.

Un système régional unifié d'enregistrement de la propriété intellectuelle au sein de l'Union africaine, harmonisé avec la ZLECA et inspiré des pratiques de l'UE, pourrait réduire la fragmentation, renforcer l'infrastructure juridique, stimuler les investissements et promouvoir une innovation équitable à travers l'Afrique.

Résumé des présentations de la session

Un écosystème africain de propriété intellectuelle modernisé et harmonisé, combinant une protection solide des brevets, des lois adaptées à l'IA et un système d'enregistrement régional unifié, peut stimuler l'innovation inclusive, renforcer l'infrastructure juridique et améliorer les investissements et la

3.0

Jour 2 : Mise en œuvre du protocole de l'AfCFTA sur les droits de propriété intellectuelle dans la lutte contre la contrefaçon/le piratage en Afrique et la gestion des marques et du commerce numérique



Collectively, the sessions reaffirmed a shared commitment to positioning intellectual property as a practical engine for inclusive innovation, sustainable development, and Africa's economic transformation.

La deuxième journée du sommet s'est ouverte par un récapitulatif de la première journée par Esohe Olajide, qui a souligné que la première journée du 6e Sommet africain sur la propriété intellectuelle avait donné le ton pour une collaboration continentale. À travers le discours de bienvenue, les messages de bonne volonté de l'UE, de l'OMPI et des institutions de la ZLECA, une performance orale percutante, un panel multipartite de haut niveau, le lancement d'un livre et de multiples sessions en petits groupes, les discussions ont souligné l'urgence de transformer les systèmes de propriété intellectuelle fragmentés et obsolètes de l'Afrique en outils accessibles, axés sur le développement et alignés sur les objectifs de la ZLECA, de la transformation numérique et de l'industrialisation. La première journée a mis l'accent sur les réformes de la propriété intellectuelle centrées sur l'Afrique et tournées vers l'avenir, le renforcement de l'application des droits, l'harmonisation des politiques, l'inclusion des femmes, des jeunes, des MPME et des communautés autochtones, ainsi que les voies pratiques vers la commercialisation, tout en abordant des questions émergentes telles que l'IA, le commerce numérique, l'utilisation des brevets et l'intégration régionale. Collectivement, les sessions ont réaffirmé un engagement commun à positionner la propriété intellectuelle comme un moteur pratique pour l'innovation inclusive, le développement durable et la transformation économique de l'Afrique.

3.1. Séance plénière – Lutte contre la contrefaçon et le piratage en Afrique : une approche multipartite des mécanismes d'application des droits de propriété intellectuelle

Modérateur : Tolu Olaloye (Jackson Etti & Edu)

Intervenants :

Schneider Gregor (Union européenne)
Taisuke Goto (Organisation japonaise du commerce extérieur - JETRO)

Aly Bathily (SODAV)

La Brigade nationale de lutte contre la piraterie et la contrefaçon (BNPLC)

Muhammad Habeeb Bello (Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des médicaments - NAFDAC)

Points de discussion

Qu'est-ce que la contrefaçon ? Quels sont les effets de la contrefaçon ? Comment lutter contre la menace de la contrefaçon en Afrique ? Quelles sont les mesures d'application et de mise en œuvre de la protection de la propriété intellectuelle ?

Points forts de la discussion

Les incidents liés aux produits contrefaits touchent toute l'Afrique, notamment la contrefaçon de médicaments, de biens de consommation, d'appareils technologiques et de musique.

La plupart des pays africains sont des dépotoirs pour les produits contrefaits et falsifiés. Cela a entraîné de nombreuses pertes humaines et des pertes commerciales.

La plupart des consommateurs ne disposent pas des connaissances nécessaires pour faire la différence entre les produits contrefaits et les produits originaux.

Les participants ont discuté des moyens de lutter contre la contrefaçon. Ils ont souligné la nécessité de lutter contre la contrefaçon grâce à la technologie, à la collaboration et au partage de données.

Il est nécessaire de renforcer l'application de la loi et la collaboration entre les titulaires de droits et les organismes chargés de l'application de la loi afin de lutter contre la contrefaçon.



3.2. Discussion informelle avec le secrétariat de la ZLECA

Modérateur : Olusegun Olutayo (Bureau de coordination de la ZLECA au Nigeria)

Intervenant : Desire Loumou (Secrétariat de la ZLECA, Ghana)

Points de discussion :

Où en sommes-nous avec le protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA ?

Quelles sont les garanties que la propriété intellectuelle sera protégée dans toute l'Afrique dans le cadre de l'AfCFTA ?

Comment le cadre de propriété intellectuelle de la ZLECA évoluera-t-il pour répondre aux nouvelles formes de créativité ?

Protection des systèmes de connaissances autochtones africains et des ressources génétiques tout en garantissant un partage équitable des avantages.

Comment l'Afrique peut-elle tirer parti du protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA pour négocier des conditions plus équitables dans les régimes mondiaux de propriété intellectuelle ?

Participation du secteur privé à la mise en œuvre du protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA

Points forts de la discussion :

L'objectif du protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA est d'harmoniser les lois sur la propriété intellectuelle à travers l'Afrique. Il fournit également aux entreprises, aux chercheurs, aux innovateurs et aux créateurs un cadre continental pour la protection de leur propriété intellectuelle.

Il comprend des annexes sur les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels, les modèles d'utilité, le droit d'auteur et les droits connexes, les variétés végétales, les indications géographiques, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques. Office de la propriété intellectuelle de la ZLECA. Huit annexes ont été approuvées, tandis que l'annexe de l'Office de la propriété intellectuelle de la ZLECA sera approuvée d'ici 2026.

En ce qui concerne les technologies émergentes, les États parties ont conclu que ces domaines devaient être bien compris avant que les annexes puissent être rédigées.

Le protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA prévoit un système dans lequel la protection de la propriété intellectuelle peut être obtenue dans les États désignés, au choix du titulaire des droits.

Le protocole ne nie pas le droit des pays à protéger la propriété intellectuelle dans le cadre de leurs politiques et stratégies nationales.

Le protocole vise à reconnaître les droits relatifs aux connaissances traditionnelles, aux expressions culturelles et aux ressources génétiques afin d'empêcher leur appropriation illicite. Lorsqu'il s'agit de toute autre forme de propriété intellectuelle, la divulgation doit s'appliquer et la preuve d'un consentement préalable et d'un accord sur le partage des avantages est requise.

La fragmentation du marché ne permet pas à l'Afrique de se positionner comme un front mondial unifié. D'où la nécessité d'un accord continental.

Le secrétariat de la ZLECA consulte les principales parties prenantes afin de s'assurer que le système mis en place profite aux utilisateurs finaux, en particulier aux entreprises, aux agriculteurs et au secteur privé.

Le Secrétariat de la ZLECA s'efforcera d'intégrer le Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle dans son programme annuel régulier.

Le Secrétariat s'efforcera d'élaborer un cadre continental pour l'application des droits de propriété intellectuelle et un rapport continental sur la propriété intellectuelle.

Les blocs de propriété intellectuelle existants ne seront pas exclus du régime de propriété intellectuelle de la ZLECA ; la ZLECA s'appuiera sur le système existant.

3.3. Présentations de documents/sessions en petits groupes

3.3.1 Séance en petits groupes 5

Président : Jean-Pierre Nyemeg (associé gérant, Bissek Owona & Partners)

Modérateur : Bolaji Gabari (associé, S.P.A. Ajibade & Co)
Intervenants :

Isioma Ewelukwa (doctorante, Université de Leicester)
Boluwatife Sanya (associé gérant, Paddle Solicitors)
King Florian Simba (ministère de la Justice du Gabon)
Isaac Kundakogo Kunko (chercheur junior à l'Institut Max-

Planck pour l'innovation et la concurrence)

1. Équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et la santé publique dans un contexte africain inclusif : l'étude de cas de la loi nigériane sur les brevets.

Dans cet article, Isioma souligne que la loi nigériane sur les brevets, obsolète, aggravée par une faible utilisation des flexibilités prévues par l'accord ADPIC et des lacunes institutionnelles, continue de restreindre l'accès aux médicaments vitaux, soulignant la nécessité de réformes juridiques et régionales ciblées qui concilient l'innovation pharmaceutique et les priorités en matière de santé publique.

Points forts de l'article :

L'accès limité aux médicaments persiste en Afrique malgré les progrès scientifiques et pharmaceutiques mondiaux, les pays à faible revenu étant les plus touchés.

La législation sur les brevets influence considérablement la disponibilité et le prix des médicaments, ce qui limite souvent l'accès aux médicaments vitaux dans les pays africains.

La législation nigériane en matière de brevets est obsolète, ce qui limite sa capacité à faire face à la charge élevée de morbidité et à soutenir un accès équitable aux produits pharmaceutiques.

Les principaux obstacles sont la faible utilisation des flexibilités prévues par l'accord ADPIC, l'examen non approfondi des brevets, les lacunes réglementaires et le manque de volonté politique.

Les cadres d'intégration régionale (AfCFTA, AMA, OAPI, ARIPO) offrent des possibilités d'améliorer l'accès grâce à des négociations plus équitables en matière de propriété intellectuelle, à la production locale et à l'harmonisation réglementaire.



2. Équilibre entre les droits de brevet et la santé publique : le rôle des licences obligatoires dans l'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels en Afrique

Boluwatife a fait valoir que malgré la disponibilité juridique des licences obligatoires dans les cadres internationaux et africains en matière de brevets, leur utilisation limitée, en particulier dans des pays comme le Nigeria, continue de compromettre les efforts visant à améliorer l'accès à des médicaments essentiels à un prix abordable en Afrique.

Points saillants de l'article :

Les prix élevés des médicaments dans de nombreux pays africains, en particulier au Nigeria, sont largement dus à la dépendance vis-à-vis des produits pharmaceutiques et des matières premières importés.

Les licences obligatoires sont légalement autorisées dans les cadres internationaux, régionaux et nationaux, mais elles sont rarement utilisées en Afrique.

Il existe des obstacles juridiques, institutionnels et politiques qui limitent l'utilisation efficace des licences obligatoires pour améliorer l'accès aux médicaments sur le continent africain.

L'étude porte sur cinq pays : le Nigeria, le Soudan, le Kenya, l'Afrique du Sud et le Cameroun, représentant différentes sous-régions africaines.

La recherche combine une analyse juridique et des données empiriques afin de proposer des stratégies pratiques pour renforcer l'accès à des médicaments abordables en Afrique.

3. Accès aux médicaments et équité dans les régimes de propriété intellectuelle

L'article de King soutient qu'il est essentiel de trouver un équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et les impératifs de santé publique afin de garantir un accès équitable aux médicaments, en particulier dans les pays en développement et à faible revenu.

Points saillants de l'article :

La propriété intellectuelle est un moteur essentiel de l'innovation, du développement économique et de la croissance des entreprises, en particulier dans les économies africaines.

Les monopoles liés aux brevets, tout en encourageant l'innovation, peuvent créer des obstacles à l'accès équitable aux médicaments et aux soins de santé.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la manière dont les brevets pharmaceutiques peuvent avoir un impact négatif sur les besoins de santé publique dans les pays à faible revenu.

Pour garantir un accès équitable aux médicaments, il est nécessaire de trouver un équilibre entre les régimes de propriété intellectuelle et les priorités en matière de santé publique.

Des mécanismes tels que les flexibilités prévues par l'accord ADPIC, les licences obligatoires et le renforcement des systèmes de santé sont essentiels pour garantir un accès durable aux médicaments dans le cadre de la ZLECA.



4. Les licences obligatoires comme remède aux prix excessifs dans le cadre du système africain des brevets

Isaac a déclaré que le droit des brevets, grâce aux licences obligatoires, a le potentiel de lutter contre les prix excessifs des produits de santé essentiels dans les pays africains, mais que son efficacité est compromise par des cadres d'évaluation des prix peu clairs et une portée étroite des produits dans les lois nationales sur les brevets.

Points saillants de l'article :

Les prix excessifs des produits de santé essentiels ont fait l'objet de nombreuses études dans le domaine du droit de la concurrence, mais restent peu explorés dans le domaine du droit des brevets.

Le droit des brevets, en particulier par le biais des licences obligatoires, pourrait réglementer les prix excessifs dans huit économies pharmaceutiques africaines (Afrique du Sud, Ghana, Nigeria, Kenya, Égypte, Algérie, Maroc, Tunisie).

L'utilisation pratique des licences obligatoires est limitée par des cadres d'évaluation des prix excessifs peu clairs et par une focalisation étroite sur les médicaments/produits pharmaceutiques, à l'exclusion d'autres produits de santé essentiels tels que les diagnostics.

Ces limites compromettent les objectifs plus larges d'accès aux technologies de santé dans le cadre des flexibilités de l'accord ADPIC et du cadre de la ZLECA.

Les expériences comparatives de l'Inde et de la Thaïlande suggèrent que la suppression de ces limites pourrait améliorer l'efficacité des licences obligatoires dans le contrôle des prix excessifs.

Résumé des présentations de la session

Malgré le potentiel du droit des brevets et des mécanismes tels que les licences obligatoires pour améliorer l'accès à des médicaments abordables en Afrique, une législation obsolète, une utilisation limitée des flexibilités de l'accord ADPIC et des lacunes réglementaires et institutionnelles continuent de restreindre l'accès équitable aux produits de santé essentiels. Voici le résumé des principaux points abordés dans les communications :

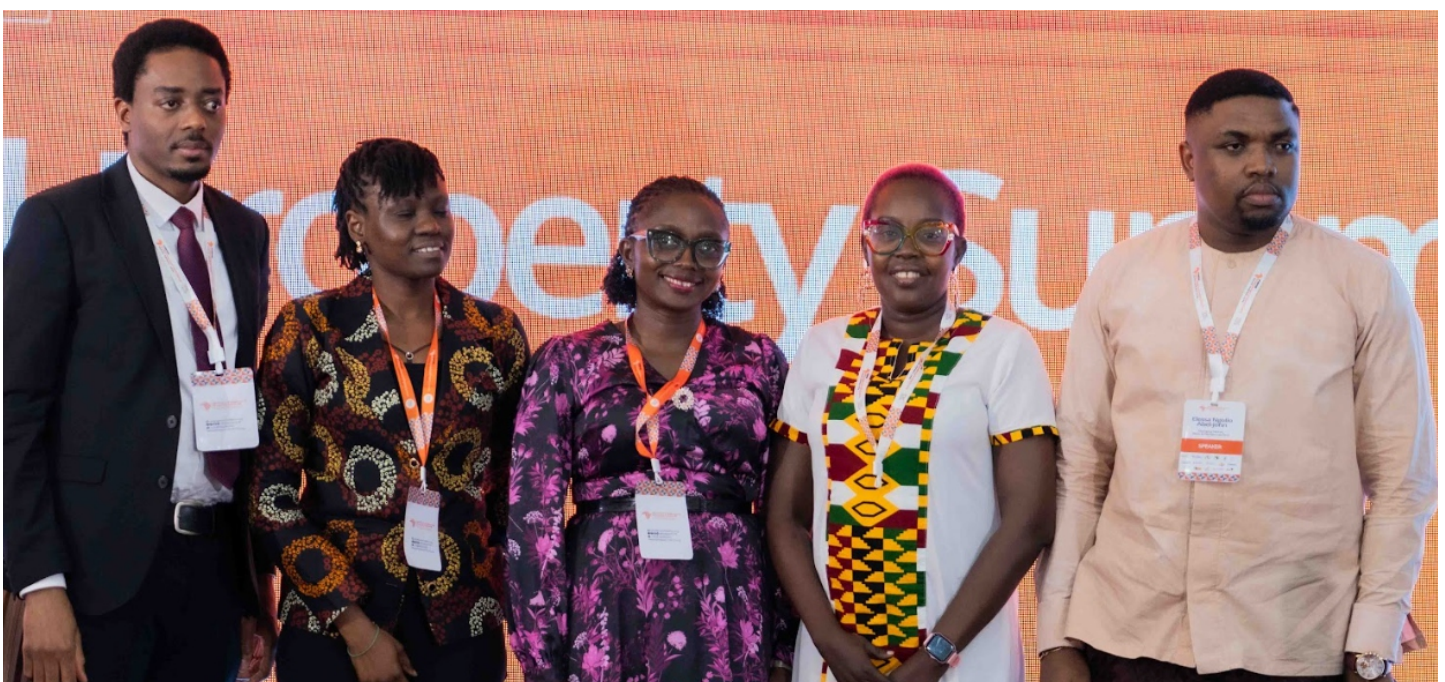
La législation nigériane en matière de brevets est obsolète et, combinée à la faible mise en œuvre des flexibilités prévues par l'accord ADPIC, continue de restreindre l'accès aux médicaments vitaux, soulignant la nécessité de réformes juridiques et régionales ciblées.

Bien que les licences obligatoires soient légalement autorisées dans les cadres internationaux et africains, elles sont rarement utilisées dans des pays comme le Nigeria, ce qui limite leur potentiel pour améliorer l'accès abordable aux médicaments essentiels.

La protection de la propriété intellectuelle stimule l'innovation et la croissance économique, mais les monopoles de brevets peuvent créer des obstacles à l'accès équitable aux médicaments, en particulier dans les pays à faible revenu, ce qui rend indispensable un équilibre avec les priorités de santé publique.

Le droit des brevets peut réglementer la fixation de prix excessifs pour les produits de santé essentiels grâce à des mécanismes tels que les licences obligatoires, mais le manque de clarté des cadres d'évaluation des prix et la portée limitée des produits restreignent son efficacité.

Les cadres régionaux africains tels que la ZLECA, l'AMA, l'OAPI et l'ARIPO offrent des possibilités d'améliorer l'accès aux médicaments grâce à la production locale, à l'harmonisation des réglementations et à des négociations plus équitables en matière de propriété intellectuelle.



3.3.2 Séance en petits groupes 6

Président : Onyinyechukwu Dortsey (cabinet SN Anku IP)

Modérateur : Bolaji Gabari (associé, S.P.A. Ajibade & Co)

Présentateurs :

Prof. Desmond Oriakhogba (Université du Cap-Occidental, Afrique du Sud)
Bill Clifford Akakwenzire (Alvarez Advocates LLP)
Antonio Saez Ramos (avocat spécialisé en propriété intellectuelle et spécialiste des partenariats, Smart Protection)

1. Évaluation de la collaboration pour la gouvernance des connaissances numériques dans le cadre de l'AfCFTA dans la région ARIPO

Dans son article, Desmond soutient que, bien que les protocoles de l'AfCFTA sur la propriété intellectuelle, la concurrence et le commerce numérique mettent l'accent sur la collaboration comme moyen d'accéder à une éducation de qualité et inclusive dans le cadre de l'Agenda 2063, il existe un manque évident de données empiriques sur la manière dont les offices nationaux de propriété intellectuelle, les OGC et les LAM de la région ARIPO collaborent réellement pour mettre en œuvre ces cadres afin de garantir un accès efficace aux connaissances dans l'environnement numérique.

Points saillants de l'article :

Les protocoles de l'AfCFTA sur la propriété intellectuelle, la concurrence et le commerce numérique reconnaissent que la collaboration est essentielle au développement durable et à une éducation de qualité dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA.

Les études existantes montrent que les régimes inégaux de gouvernance des connaissances créent des obstacles juridiques à l'éducation et à l'accès à l'information dans la région de l'ARIPO.

Il existait un important manque de recherches empiriques sur la collaboration effective entre les offices nationaux de propriété intellectuelle, les OGC et les LAM dans la mise en œuvre des protocoles de la ZLECA.

Le document a utilisé des méthodes qualitatives, notamment des recherches documentaires et des entretiens avec les parties prenantes, pour évaluer les pratiques de collaboration actuelles et potentielles.

Les principaux défis à relever pour une collaboration efficace sont identifiés, ainsi que des recommandations concrètes visant à améliorer l'accès aux connaissances pour une éducation numérique inclusive dans la région de l'ARIPO.

2. Naviguer entre les marques déposées et le commerce numérique : les nouveaux obstacles à la propriété intellectuelle qui freinent les ambitions exportatrices de l'Afrique.

L'article de Bill soutient que le protocole de la ZLECA sur le commerce numérique offre des opportunités majeures aux entreprises africaines, mais que les conflits non résolus en matière de marques et de noms de domaine au sein des plateformes numériques mondiales risquent de transformer l'application internationale de la propriété intellectuelle en une barrière non tarifaire qui freine la croissance transfrontalière des PME africaines.

Points forts de l'article :

Le protocole de l'AfCFTA sur les marques numériques constitue une étape importante dans la promotion de la participation de l'Afrique au commerce électronique transfrontalier, aux services numériques et aux chaînes de valeur mondiales.

La gouvernance des marques et des noms de domaine sur les plateformes numériques internationales présente des risques juridiques et commerciaux sous-estimés pour les entreprises africaines qui s'étendent au-delà des frontières nationales.

Les conflits entre les marques africaines locales et les marques mondiales établies, comme l'illustre l'affaire ougandaise « TARGET », peuvent constituer des barrières non tarifaires au commerce numérique.

Il existe des asymétries structurelles entre les systèmes émergents de marques numériques africains et les régimes mondiaux bien établis en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de l'OMPI, de l'OMC-ADPIC et des multinationales.

Un cadre régional de propriété intellectuelle plus harmonisé et aligné sur la ZLECA est nécessaire pour équilibrer la protection mondiale de la propriété intellectuelle avec les besoins de croissance, d'inclusion et d'innovation des PME africaines.

3. Mesures anti-contrefaçon : le rôle des acteurs du secteur privé dans la lutte contre la contrefaçon en ligne

Dans son article, Antonio soutient que, à mesure que la contrefaçon se déplace vers les plateformes numériques, l'application efficace des droits de propriété intellectuelle dépend moins des litiges traditionnels que des stratégies proactives, collaboratives et fondées sur les données du secteur privé, qui combinent l'expertise juridique et l'intelligence numérique, en particulier dans les économies numériques en pleine croissance telles que l'Afrique.



Points forts de l'article :

La contrefaçon numérique a renforcé l'importance des acteurs du secteur privé, des marques d', des partenaires chargés de l'application de la loi et des représentants légaux en tant que défenseurs de première ligne de la propriété intellectuelle en ligne.

Les entreprises des secteurs très vulnérables tels que la mode, le luxe, le sport et la technologie s'appuient de plus en plus sur une surveillance numérique proactive et des mesures stratégiques de retrait pour lutter contre les violations en ligne.

La collaboration entre les propriétaires de marques, les cabinets d'avocats et les prestataires de services de contrôle numérique permet de mettre en place des systèmes de lutte contre la contrefaçon évolutifs et efficaces sans divulguer les outils propriétaires.

Les stratégies de contrôle extrajudiciaires, axées sur la technologie, sont souvent plus rapides, plus rentables et plus adaptables que les procédures judiciaires traditionnelles pour lutter contre les infractions en ligne qui se reproduisent rapidement.

Dans le contexte de l'économie numérique en pleine expansion en Afrique, il est particulièrement important de disposer de modèles adaptables et fondés sur des données pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle afin de faire face aux risques émergents en matière de marques, de brevets et de droits d'auteur.

Résumé des présentations de la session

Ensemble, ces documents montrent que si les cadres de l'AfCFTA en matière de propriété intellectuelle et de commerce numérique promettent une éducation inclusive, un commerce numérique élargi et une protection renforcée de la propriété intellectuelle en Afrique, leur succès dépend en fin de compte de la suppression des lacunes empiriques, de l'harmonisation de la gouvernance des marques et de la promotion d'une collaboration efficace entre les institutions publiques et les acteurs du secteur privé dans l'environnement numérique. Voici un résumé des principaux points abordés dans ces documents :

Les protocoles de l'AfCFTA sur la propriété intellectuelle, la concurrence et le commerce numérique mettent fortement l'accent sur la collaboration pour faire progresser l'éducation inclusive et le développement durable, mais il existe peu de données empiriques sur la manière dont les institutions clés de la région de l'ARIPO collaborent pour permettre l'accès aux connaissances numériques.

La faiblesse et l'inégalité des cadres de gouvernance des connaissances dans la région de l'ARIPO continuent de créer des obstacles juridiques et institutionnels à l'accès à l'éducation et à l'information, soulignant la nécessité d'une mise en œuvre coordonnée des engagements de l'AfCFTA.

Si le protocole de l'AfCFTA sur le commerce numérique crée de nouvelles opportunités pour les entreprises africaines, les conflits non résolus en matière de marques et de noms de domaine sur les plateformes numériques mondiales risquent de devenir des barrières non tarifaires à la croissance transfrontalière des PME africaines.

Les déséquilibres structurels entre les systèmes de propriété intellectuelle émergents en Afrique et les régimes mondiaux de propriété intellectuelle bien établis exposent les marques africaines à des risques en matière d'application de la loi, soulignant la nécessité d'un cadre régional plus harmonisé et aligné sur l'AfCFTA en matière de marques.

Alors que la contrefaçon se déplace de plus en plus vers l'internet, l'application efficace des droits de propriété intellectuelle en Afrique repose moins sur les litiges que sur des stratégies collaboratives du secteur privé, fondées sur les données, qui combinent l'expertise juridique avec la surveillance numérique et des mécanismes de retrait rapide.

3.4. Table ronde

Le rôle des partenaires de développement dans le protocole de l'AfCFTA sur la propriété intellectuelle (Union européenne, Organisation japonaise du commerce extérieur JETRO)

Modérateur : Dr Nilce Ekanzdi (chercheuse associée, département de recherche du CEIPI)

Intervenants:

Dr Falou Samb (président de l'IAPC)
Schneider Gregor (Union européenne)
M. David Jeng (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle)
Taisuke Goto (attaché à la propriété intellectuelle du Bureau japonais pour le Moyen-Orient et l'Afrique JETRO)
Olusegun Olutayo (Bureau de coordination de la ZLECA au Nigeria)

Points forts de la discussion

Soutien des partenaires internationaux au protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA
Le rôle des partenaires de développement dans la protection des indications géographiques et des savoirs traditionnels.

Résumé

Il existe un partenariat stratégique entre l'Union européenne (UE) et le Secrétariat de la ZLECA. L'UE a mis en place le Fonds d'assistance technique (FAT), qui canalise l'aide financière et institutionnelle vers le Secrétariat. L'UE, par le biais de l'initiative AfrIPI de l'EU IPO, est un projet de 17 millions d'euros destiné au renforcement des capacités et au partage d'expériences.

L'Office japonais des brevets (JPO) dispense des formations et renforce les capacités en matière de propriété intellectuelle, notamment dans les domaines de l'examen des brevets, du transfert de technologie et du soutien aux petites et moyennes entreprises (PME).

Le gouvernement japonais fournit des fonds à l'OMPI, qui sont utilisés pour sensibiliser et former plusieurs pays

africains.

L'OMPI a activement soutenu ses États membres dans le renforcement des capacités afin de garantir que la propriété intellectuelle atteigne les acteurs concernés.

L'OMPI a collaboré avec JETRO à un projet agro-industriel visant à répondre aux besoins des chefs d'entreprise, en particulier des femmes. D'autres interventions sont menées en Afrique australe et en Afrique du Nord.

L'UE œuvre à la protection des indications géographiques et des savoirs traditionnels par le biais des projets AfrIPI.

La protection des indications géographiques et des savoirs traditionnels est également au cœur des projets de l'OMPI.

3.5. Session interactive

Libérer le potentiel créatif de l'Afrique : les jeunes, l'innovation et le pouvoir de la propriété intellectuelle

Modératrice : Sarah Bisamunyi (administratrice en propriété intellectuelle, Institut de recherche industrielle de l'Ouganda Institute)

Intervenant :

Isaac Kunko Kundakogo (chercheur junior, Institut Max Planck Institute for Innovation and Competition)
Abel John (associé gérant, cabinet d'avocats Elessa & Partners)
Patricia Opio (chef d'équipe, Me Story Media)
Onyinyechukwu Mary (directrice du cabinet SN ANKU IP)

Points de discussion

L'impact de l'IA sur les jeunes créatifs, en particulier dans l'industrie cinématographique et musicale.

Quelles réformes et politiques en matière de propriété intellectuelle seront bénéfiques pour les jeunes ?

L'avenir des jeunes en matière de propriété intellectuelle.

Points forts de la discussion

Les créateurs devraient exploiter l'IA pour stimuler leur créativité et leur innovation, en particulier dans la production cinématographique, la narration et l'écriture de scénarios.

La propriété intellectuelle a été largement sous-estimée dans notre système éducatif en Afrique. Pour réaliser des progrès substantiels, l'éducation à la propriété intellectuelle devrait commencer tôt.

Les réformes en matière de propriété intellectuelle devraient inclure des processus d'enregistrement simplifiés et abordables qui permettent aux jeunes d'enregistrer leur propriété intellectuelle.

Les réformes en matière de propriété intellectuelle devraient inclure la protection des biens générés en ligne, tels que les NFT, car les jeunes sont principalement présents en ligne et sur les réseaux sociaux.

La propriété intellectuelle devrait évoluer pour être utilisée comme moyen d'obtenir des garanties.

Les jeunes ont beaucoup à offrir et doivent donc protéger ce qu'ils produisent.

3.6. Présentations sur papier/sessions en petits groupes

3.6.1 Séance en petits groupes 7

Président : Jean-Pierre Nyemeg (associé gérant, Bissek Owona & Partners)

Modérateur : Arome Matthew (cabinet d'avocats Senior)

Intervenants :

Abel-John Ngollo (associé gérant, cabinet d'avocats Elessa & Partners Firm)

Professeure Rose Rameau/Dr Nilce Ekanzi (professeure, Albany Law)

Dr Tshimangadzo Donald Mukwewho (maître de conférences, Université du Nord-Ouest, Afrique du Sud)

1. Le défi de la conquête mondiale de l'Afrique grâce aux indications géographiques à l'ère de l'Acte de Genève de l'Accord de Lisbonne, du Protocole de l'AfCFTA sur les droits de propriété intellectuelle et des accords de partenariat économique

L'article d'Abel-John affirme que la compétitivité mondiale de l'Afrique grâce aux indications géographiques dépend de la transformation efficace de son riche patrimoine culturel et agricole en valeur économique durable grâce à une protection juridique solide, des cadres commerciaux équilibrés et une participation active des communautés locales.

Points forts de l'article :

L'Afrique possède un patrimoine minéral, agricole, artisanal et culturel exceptionnellement riche qui reste sous-exploité sur le plan économique.

Les indications géographiques sont considérées comme un outil clé de la propriété intellectuelle pour convertir ce patrimoine en développement socio-économique.

La reconnaissance internationale croissante des IG crée de nouvelles opportunités pour les pays africains de développer des marchés rentables autour de produits emblématiques.

Parmi les avantages significatifs, on peut citer l'augmentation des revenus ruraux, la création d'emplois, la préservation du savoir-faire local et l'accès aux marchés mondiaux.

Pour réussir, il faut surmonter les défis juridiques, techniques et organisationnels tout en trouvant un équilibre entre l'ouverture commerciale, la souveraineté culturelle et la protection juridique.



2. Les indications géographiques en Afrique : valoriser les produits locaux et les savoirs traditionnels

L'article de Rose et Nilce soutient que les indications géographiques offrent un mécanisme viable et inclusif pour protéger et valoriser les savoirs traditionnels en Afrique en établissant un lien juridique entre les produits locaux et leur origine géographique, le savoir-faire traditionnel et les objectifs de développement communautaire.

Points forts de l'article :

Les savoirs traditionnels constituent un actif immatériel essentiel mais insuffisamment protégé en Afrique, qui contribue de manière significative à des secteurs tels que la santé, l'agriculture et la gestion de l'environnement.

Les systèmes traditionnels de propriété intellectuelle sont peu adaptés à la protection des savoirs traditionnels en raison de leur nature collective, intergénérationnelle et localisée.

Les récentes évolutions internationales et régionales, notamment le traité de l'OMPI de 2024 et l'essor des lois sui generis, reflètent l'attention croissante accordée à l'échelle mondiale à la protection des savoirs traditionnels.

Les indications géographiques constituent un outil juridique adapté au contexte pour reconnaître, protéger et valoriser économiquement les produits dérivés des savoirs traditionnels.

L'alignement des indications géographiques sur des modèles de développement tels que l'initiative OVOP dans le cadre de la ZLECA peut favoriser le développement rural, le patrimoine culturel et la croissance économique inclusive en Afrique.

3. Les accords commerciaux régionaux comme outils de protection des connaissances autochtones : une analyse du protocole à l'accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine de l' sur les droits de propriété intellectuelle

Dans son article, Tshimangadzo soutient que l'accord de la ZLECA et son protocole sur la propriété intellectuelle offrent un cadre prometteur, mais actuellement sous-développé, pour la protection des savoirs autochtones, qui nécessite une approche sui generis, afrocentrique et holistique afin de reconnaître et de promouvoir efficacement les intérêts socio-économiques, culturels et juridiques collectifs des communautés autochtones en Afrique.

Points saillants de l'article :

Les régimes traditionnels de propriété intellectuelle sont

inadéquats pour protéger les savoirs autochtones (SA), qui sont généralement collectifs, communautaires et perpétuels.

L'article propose la théorie intégrée de la protection des connaissances autochtones (IKPT), un modèle novateur et holistique combinant la prévention de la biopiraterie, la décolonisation, le FPIC, l'accès et le partage des avantages (ABS) et le droit coutumier pour protéger les CA.

Les communautés économiques régionales (CER) constituent le fondement de l'intégration économique de l'Afrique. Elles peuvent faciliter l'intégration des KI dans les cadres commerciaux et de propriété intellectuelle, mais des lacunes subsistent et doivent être comblées.

Si le protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA reconnaît les KI, ses ambiguïtés définitionnelles, ses difficultés de mise en œuvre et l'absence de mesures de justice réparatrice limitent son efficacité.

Grâce à des adaptations appropriées et à l'accélération des réformes juridiques, l'Afrique peut récupérer, commercialiser et valoriser les savoirs traditionnels, soutenant ainsi l'Agenda 2063 de l'Union africaine et renforçant le développement socio-économique.

Résumé des présentations de la session

Les riches atouts culturels, agricoles et traditionnels de l'Afrique recèlent un immense potentiel économique ; des outils tels que les indications géographiques, les accords commerciaux régionaux et le protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA offrent des voies viables pour leur protection juridique, leur valorisation et leur commercialisation durable, mais la concrétisation de ces avantages nécessite des approches adaptées, holistiques et centrées sur les communautés qui répondent aux défis juridiques, techniques et organisationnels. Voici un résumé des principaux points abordés dans les communications :

L'Afrique possède un riche patrimoine culturel, agricole, artisanal et minéral qui reste largement sous-exploité sur le plan économique ; une exploitation efficace de ce patrimoine grâce à la protection juridique, aux cadres commerciaux et à la participation communautaire peut renforcer la compétitivité mondiale.

Les indications géographiques (IG) constituent un outil essentiel de propriété intellectuelle qui permet de relier légalement les produits locaux à leur origine géographique et à leur savoir-faire traditionnel, ce qui favorise la protection, la valorisation et la commercialisation des connaissances traditionnelles et des produits ruraux africains.

Les savoirs traditionnels et autochtones en Afrique sont collectifs, intergénérationnels et localisés, ce qui les rend peu adaptés à la protection dans le cadre des régimes de propriété intellectuelle conventionnels tels que les brevets et les marques.

L'accord AfCFTA et son protocole sur la propriété intellectuelle offrent un cadre prometteur pour la protection des connaissances autochtones, mais des ambiguïtés dans les définitions, des lacunes dans la mise en œuvre et des mesures de justice réparatrice insuffisantes limitent leur efficacité.

Des modèles innovants, tels que la théorie intégrée de la protection des connaissances autochtones, qui combinent la prévention de la biopiraterie, la décolonisation, le consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ), l'accès et le partage des avantages (APA) et le droit coutumier, sont essentiels pour récupérer, commercialiser et exploiter de manière durable les connaissances traditionnelles et autochtones africaines, conformément à l'Agenda 2063.

3.6.2 Séance en petits groupes 8

Présidente : Esohe Olajide (Integrated Legal Consultants)

Modérateur : Arome Matthew (cabinet d'avocats senior)

Présentateurs :

Prince Amadi (chercheur doctoral, Institut universitaire européen Institute)
Rachael Kyomuhangi (associée gérante, Jade Advocates)
Dr Ghati Nyehita (chercheur postdoctoral, Université du Cap)

1. Le droit d'auteur dans une Afrique confrontée à des défis algorithmiques : une critique de l'argument de l'incitation au droit d'auteur dans le contexte de l'IA générative au Nigeria

Dans son article, Prince soutient que l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour former l'IA générative soulève des questions quant aux revenus économiques des auteurs et que la protection du droit d'auteur ne garantit pas à elle seule un avantage économique, suggérant que la justice et l'équité offrent un cadre plus approprié pour résoudre le conflit entre le droit d'auteur et l'IA générative.

Points forts de l'article :

L'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour l'entraînement de l'IA générative (IA gén) peut affecter les revenus économiques des auteurs et potentiellement décourager la production créative.

L'article examine à la fois la technologie de l'IA générative (qui génère du contenu à partir de données) et le droit d'auteur, en soulignant l'intersection entre l'innovation et la protection juridique.

Le droit d'auteur vise à fournir des incitations économiques aux auteurs pour la création d'œuvres artistiques, comme le reflètent la loi américaine (titre 17 USC) et la loi nigérienne sur le droit d'auteur.

La protection du droit d'auteur ne garantit pas automatiquement des avantages économiques aux auteurs, ce qui remet en question l'idée selon laquelle la formation à l'IA générative nuit nécessairement aux revenus des auteurs.

L'article propose d'utiliser les principes de justice et d'équité plutôt que des incitations purement économiques pour résoudre les conflits entre le droit d'auteur et l'IA générative.





2..Le droit de la propriété intellectuelle en Afrique confronté aux défis de l'intelligence artificielle

L'article de Rachael soutient que l'adoption accélérée de l'IA en Afrique expose l'e des lois obsolètes sur la propriété intellectuelle qui peinent à protéger les droits des créateurs et à soutenir l'innovation technologique, faisant de la modernisation des régimes de propriété intellectuelle un impératif stratégique pour la transformation économique du continent.

Points forts de l'article :

Les lois africaines sur la propriété intellectuelle, conçues pour l'ère pré-numérique, sont mal équipées pour relever les défis juridiques et éthiques posés par les technologies d'IA.

Les systèmes actuels de propriété intellectuelle ont du mal à définir la paternité et la paternité d'une invention lorsque l'apport humain est minime, laissant les œuvres et les inventions générées par l'IA largement sans protection.

Les régimes africains de propriété intellectuelle ont du mal à lutter contre les infractions rendues possibles par l'IA, telles que le piratage automatisé et la production de contrefaçons, en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles et dans la formulation des textes législatifs.

Des affaires internationales, telles que l'affaire britannique *Thaler c. Comptroller General of Patents (2021)*, illustrent le fait que l'IA ne peut actuellement être désignée comme inventeur en vertu du droit des brevets existant, soulignant la nécessité d'une réforme.

Parmi les solutions pratiques, on peut citer la mise à jour des définitions de la paternité et de la paternité d'une invention, l'introduction de protections sui generis pour les productions de l'IA, le renforcement de l'application

transfrontalière et le développement des capacités techniques pour tirer parti de l'IA dans l'administration de la propriété intellectuelle.

3. La propriété intellectuelle comme outil d'autonomisation des femmes réfugiées en Afrique

Cet article soutient qu'en tirant parti d'un cadre de propriété intellectuelle afrocentrique et sensible au genre, les femmes réfugiées en Afrique peuvent transformer les inégalités historiques et structurelles en opportunités économiques, leur permettant ainsi de monétiser leur créativité, de protéger leurs connaissances traditionnelles et de participer activement aux écosystèmes régionaux d'innovation et de commerce.

Points forts de l'article :

L'héritage colonial et la discrimination systémique continuent de limiter la migration, les expériences des réfugiés et les opportunités économiques pour les femmes réfugiées en Afrique.

La propriété intellectuelle est proposée comme un mécanisme pratique pour promouvoir l'inclusion économique, l'égalité des sexes et la réparation coloniale pour les femmes réfugiées.

Les femmes réfugiées peuvent monétiser leurs créations grâce au droit d'auteur, créer des marques via des marques déposées et des dessins industriels, protéger les connaissances traditionnelles et participer à des pools de brevets et à l'innovation ouverte.

Des initiatives telles que Kasi Artisans, Zetu Africa, Thundafund, Woza Moya et Whole World Women Association montrent comment les femmes réfugiées monétisent les arts, l'artisanat traditionnel et la narration numérique tout en explorant le commerce local et transfrontalier.

Malgré les progrès réalisés, des défis persistent en matière d'éducation à la propriété intellectuelle, d'octroi de licences, d'application des droits et de démantèlement des inégalités structurelles enracinées dans l'exploitation coloniale.

Résumé des présentations de la session

Partout en Afrique, l'intersection entre la propriété intellectuelle et les technologies émergentes met en évidence à la fois des opportunités et des défis, tandis que l'IA générative et les lois obsolètes sur la propriété intellectuelle soulèvent des inquiétudes quant aux revenus économiques des auteurs et à la protection des œuvres générées par l'IA. Un cadre de propriété intellectuelle afrocentrique et sensible au genre peut permettre aux groupes marginalisés, tels que les femmes réfugiées, de transformer les inégalités historiques en opportunités économiques et créatives. Voici un résumé des principaux points abordés dans les articles :

L'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour former l'IA générative soulève des inquiétudes quant aux revenus économiques des auteurs, montrant que la protection du droit d'auteur ne garantit pas à elle seule un avantage financier ; les principes de justice et d'équité peuvent offrir un meilleur cadre pour résoudre les conflits

entre le droit d'auteur et l'IA.

L'adoption rapide de l'IA en Afrique met en évidence les limites des lois sur la propriété intellectuelle pré-numériques, qui peinent à définir la paternité des œuvres, à protéger les œuvres générées par l'IA et à prévenir les violations rendues possibles par l'IA, soulignant la nécessité de moderniser les régimes de propriété intellectuelle afin de soutenir l'innovation et la transformation économique.

La propriété intellectuelle peut servir d'outil pratique aux femmes réfugiées en Afrique pour convertir leur créativité et leurs connaissances traditionnelles en opportunités économiques, favorisant ainsi l'égalité des sexes et l'inclusion tout en remédiant aux inégalités historiques et structurelles.

Des programmes tels que Kasi Artisans, Zetu Africa, Thundafund, Woza Moya et Whole World Women Association montrent comment les femmes réfugiées peuvent monétiser leurs arts, leur artisanat et leurs récits numériques en tirant parti des outils de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, les marques déposées, les dessins industriels et les pools de brevets.

Malgré le potentiel de la propriété intellectuelle et de l'IA en matière d'autonomisation économique et créative, des obstacles importants subsistent, notamment des lacunes dans l'éducation, l'application et l'octroi de licences en matière de propriété intellectuelle, ainsi que des capacités institutionnelles et des inégalités structurelles ancrées dans l'héritage colonial.



4.0

Synthèse du sommet et déclaration de Dakar



Delegates called for the effective operationalisation of the AfCFTA Protocol on Intellectual Property Rights.

4.1. Synthèse du sommet

À l'issue de toutes les communications et discussions, et après examen des séances en petits groupes et des principaux enseignements, le sommet s'est achevé par un résumé présenté par Mme Bolaji Gabari et la déclaration proposée ci-dessous.

4.2. Déclaration de Dakar sur l'avenir de la propriété intellectuelle en Afrique

Proposée pour adoption lors du 6e Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle, Palais du Roi Fahd, Dakar, Sénégal | 13 novembre 2025

Préambule

Nous, délégués du 6e Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle, représentant des gouvernements, des organisations régionales et internationales, des leaders industriels, des universitaires, des innovateurs, des inventeurs, des créateurs et la société civile, réunis à Dakar, au Sénégal, du 12 au 14 novembre 2025, sous le thème « Construire un écosystème inclusif de l'n de la propriété intellectuelle pour l'avenir de l'Afrique ».

Reconnaissant que la propriété intellectuelle est la pierre angulaire de l'innovation, du commerce et de la transformation industrielle en Afrique. Affirmant notre aspiration collective à concevoir un écosystème de propriété intellectuelle inclusif, axé sur le développement et adapté au contexte, et reconnaissant les progrès réalisés grâce à la ZLECA et à l'adoption du Protocole sur les droits de propriété intellectuelle.

Guidés par les objectifs de l'Agenda 2063, nous adoptons par la présente la Déclaration de Dakar sur l'avenir de la propriété intellectuelle en Afrique, réaffirmant notre engagement commun à repenser l'écosystème de propriété intellectuelle que l'Afrique souhaite et dont elle a besoin.

I. Nous envisageons un écosystème africain de propriété intellectuelle qui :

Donne les moyens d'agir aux créateurs, aux innovateurs et aux entrepreneurs de toutes les régions et de toutes les catégories démographiques ;
Stimule l'industrialisation, le commerce et le développement durable grâce à l'innovation ;

Protège les savoirs traditionnels, les expressions

culturelles et la biodiversité ;

Rapproche les économies informelles et formelles en rendant la propriété intellectuelle accessible aux MPME et aux créateurs locaux ;

défend l'équité, l'inclusion et la transformation numérique comme piliers de la croissance africaine axée sur l'innovation ; et

Positionne l'Afrique comme un acteur actif, et non comme un simple participant, dans l'élaboration des normes mondiales en matière de propriété intellectuelle.

II. Principaux résultats et priorités politiques

1. Repenser l'architecture africaine de la propriété intellectuelle dans le cadre de la ZLECA
Les délégués ont appelé à la mise en œuvre effective du protocole de la ZLECA sur les droits de propriété intellectuelle, en veillant à ce qu'il :

Harmonise les règles en matière de propriété intellectuelle entre les États parties tout en préservant la marge de manœuvre politique nationale ;

Facilite l'enregistrement transfrontalier de la propriété intellectuelle, la reconnaissance mutuelle et la coopération en matière d'application ;

établit un mécanisme continental de coordination de la propriété intellectuelle reliant l'ARIPO, l'OAPI, les offices nationaux de propriété intellectuelle et le secrétariat de la ZLECA ; et

Promouvoir la propriété intellectuelle en tant que catalyseur du commerce, de l'innovation et de l'investissement au sein du marché africain de 1,4 milliard de personnes.

2. Promouvoir la propriété intellectuelle pour l'industrialisation et la transformation économique Les participants ont souligné le rôle stratégique de la propriété intellectuelle dans la promotion de l'économie industrielle et numérique de l'Afrique.

Nous avons décidé :

Intégrer la propriété intellectuelle dans les politiques commerciales, industrielles et de développement des exportations ;



Soutenir le transfert de technologie et la production locale grâce à des systèmes équilibrés de licences et de brevets ;

Encourager la création de valeur ajoutée dans l'agriculture et les industries créatives à l'aide d'outils de propriété intellectuelle tels que les indications géographiques (IG) et les droits de conception ; et

Développer des partenariats public-privé en matière de propriété intellectuelle afin de stimuler les pôles d'innovation, les grappes industrielles et les chaînes de valeur durables.

3. Autonomisation des femmes, des jeunes et des innovateurs autochtones PI
Les délégués ont réaffirmé le rôle central des femmes et des jeunes dans l'économie créative et innovante de l'Afrique.

Le sommet a appelé à :

Des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle qui intègrent des politiques sensibles au genre et inclusives pour les jeunes ;

Des programmes spécifiques de sensibilisation à la propriété intellectuelle et de mentorat destinés aux jeunes créateurs, chercheurs et entrepreneurs ;

Mécanismes d'inclusion financière qui relient les actifs de propriété intellectuelle aux possibilités de crédit et d'investissement ; et

Reconnaissance de l'innovation locale et de la créativité

autochtone dans les cadres nationaux de propriété intellectuelle.

4. Protéger les savoirs traditionnels, les expressions culturelles et les ressources génétiques
Le Sommet a célébré le riche patrimoine culturel et la biodiversité de l'Afrique, exhortant les gouvernements à :

Intégrer les principes du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (2024) ;

Mettre en place des cadres nationaux pour la divulgation de l'origine, le partage des avantages et la conservation ;
Reconnaître la conservation communautaire des savoirs traditionnels ; et

Intégrer les outils de protection de la propriété intellectuelle tels que les indications géographiques, les marques collectives et les registres de biens culturels dans les politiques culturelles et les stratégies touristiques.

5. Tirer parti de la propriété intellectuelle à l'ère numérique
Les participants ont reconnu l'influence croissante de l'intelligence artificielle (IA), du commerce numérique et de la blockchain sur les systèmes de propriété intellectuelle. Ils ont décidé :

Promouvoir la transformation numérique des offices de propriété intellectuelle grâce au dépôt électronique, à l'intégration des données et aux bases de données régionales sur la propriété intellectuelle ;

Élaborer des politiques pour traiter les œuvres générées par l'IA, le piratage numérique et l'application des droits en ligne ;

Explorer des systèmes de traçabilité de la propriété intellectuelle basés sur la blockchain pour les produits créatifs africains ; et

Renforcer la coopération entre les ministères des TIC, les agences de droits d'auteur et les organismes d'innovation afin de créer un environnement numérique résilient en matière de propriété intellectuelle.

6. Renforcer l'éducation, la recherche et le développement des capacités en matière de propriété intellectuelle

Les délégués ont reconnu qu'un écosystème de propriété intellectuelle prêt pour l'avenir dépend d'une main-d'œuvre qualifiée et informée. Ils ont demandé instamment :

Intégrer l'éducation en matière de propriété intellectuelle dans les universités, les établissements techniques et la formation professionnelle ;

Développer des centres d'excellence pour la recherche en matière de propriété intellectuelle, l'analyse des politiques et les études sur l'application des droits ;

la coopération régionale pour la formation des examinateurs, le partage des données et la coordination de l'application des droits ; et

le renforcement de la collaboration entre l'OMPI, le Secrétariat de la ZLECA, l'ARIPO, l'OAPI et les offices nationaux de propriété intellectuelle.

7. Renforcement de la coopération en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et de lutte contre la contrefaçon

Le sommet a souligné la nécessité de mettre en place des stratégies collectives de mise en œuvre pour lutter contre la contrefaçon, le piratage et le vol de propriété intellectuelle.

Les délégués ont convenu :

Mettre en place des groupes de travail continentaux intégrant les douanes, la police, les offices de propriété intellectuelle et les agences de protection des consommateurs ;

Harmoniser les procédures en matière de preuve et d'application de la loi entre les blocs commerciaux régionaux ;

Tirer parti des technologies de traçabilité numérique pour identifier les produits contrefaits ; et

Renforcer la coopération entre les secteurs public et privé en matière d'application de la loi, en particulier dans les domaines des produits pharmaceutiques, alimentaires et numériques.

III. Engagements thématiques

Inclusion et accessibilité

Intégrer la propriété intellectuelle dans l'éducation publique et les stratégies nationales d'innovation.

Donner aux groupes sous-représentés les moyens d'agir grâce à la sensibilisation, à la formation et à la participation aux politiques.

Durabilité et responsabilité climatique

Utiliser les outils de propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation verte, les technologies d'énergie renouvelable et les solutions environnementales.

Regional Integration and Cooperation

Encourage coordination among AfCFTA, AU, ARIPO, OAPI, WIPO, and national agencies.

Intégration et coopération régionales

Encourager la coordination entre l'AfCFTA, l'UA, l'ARIPO, l'OAPI, l'OMPI et les agences nationales.

Investissement dans les infrastructures de propriété intellectuelle

Promouvoir la modernisation numérique et l'interopérabilité transfrontalière des systèmes de propriété intellectuelle.
Suivi et responsabilité

Créer un forum biennal sur les progrès de la propriété intellectuelle en Afrique afin d'examiner les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Dakar.

IV. L'engagement de Dakar

Le Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle, par la présente :

S'engage à mettre en place un écosystème de propriété intellectuelle inclusif qui reflète la diversité et les aspirations de l'Afrique.

Appelle les gouvernements africains, les acteurs du secteur privé, les partenaires de développement et les organisations internationales à aligner la réforme de la propriété intellectuelle sur les programmes industriels, culturels et commerciaux de l'Afrique.

Encourager la mise en œuvre du protocole sur la propriété intellectuelle de la ZLECA avec la pleine participation des parties prenantes ; et

Nous sommes déterminés à faire en sorte que la propriété intellectuelle devienne un moteur d'opportunités, d'innovation et de prospérité pour tous les Africains, du créateur de mode à Aba au cinéaste à Dakar, en passant par l'innovateur en herboristerie à Kumasi et le développeur de logiciels à Nairobi.

Nous affirmons que :

La propriété intellectuelle n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, mais une voie vers la prospérité pour tous.

Nous nous engageons donc à transformer l'Afrique, qui est aujourd'hui un consommateur d'idées, en un créateur d'innovations mondiales, en construisant un avenir dans lequel la propriété intellectuelle favorise l'inclusion, l'équité et la croissance durable pour les générations à venir. Adopté le 13 novembre 2025, au palais du roi Fahd, à Dakar, au Sénégal.

Signé :

Sand Mba-Kalu, président du comité organisateur du Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle, et délégués du 6e Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle

5.0

Clôture, conclusion



The Dakar Summit concluded with a shared commitment and a call for sustained multi-stakeholder engagement and coordinated funding mechanisms to build a robust, inclusive African IP ecosystem capable of driving long-term

Le sommet s'est achevé par le discours de clôture de M. Ibrahima Thiam, secrétaire d'État sénégalais chargé des petites et moyennes entreprises et industries. Il a exprimé son enthousiasme et sa satisfaction quant au choix de Dakar comme lieu d'accueil du 6^e Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle et a présenté un résumé des principales discussions qui ont eu lieu pendant le sommet.

Il a encouragé tous les délégués et partenaires de développement présents à prendre les mesures nécessaires identifiées lors du sommet pour mettre en œuvre les idées et les actions visant à construire l'écosystème de propriété intellectuelle dont l'Afrique a besoin. Il a encouragé les institutions régionales de développement de la propriété intellectuelle à renforcer les règles en matière de propriété intellectuelle en Afrique, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Il a en outre souligné la nécessité de renforcer le capital humain et le renforcement des capacités afin de promouvoir l'innovation et le transfert de technologies en Afrique, tout en veillant à ce que les innovateurs et les inventeurs puissent protéger leurs inventions sans obstacles techniques.

Il a proposé que les parties prenantes et les décideurs politiques concernés en Afrique rassemblent les recommandations du sommet et créent un comité chargé de les examiner et de veiller à leur mise en œuvre effective sur tout le continent. Il a conclu en rappelant à toutes les personnes présentes que nous devons travailler ensemble pour que la propriété intellectuelle contribue davantage au développement de l'Afrique, et a ainsi clôturé

le sommet.

Le sommet de Dakar s'est achevé sur un engagement commun et un appel à un engagement durable de toutes les parties prenantes et à des mécanismes de financement coordonnés afin de mettre en place un écosystème africain de propriété intellectuelle solide et inclusif, capable de stimuler une transformation économique à long terme. Les discussions ont réaffirmé qu'avec une coordination stratégique, une conscience environnementale et une unité continentale, l'Afrique peut exploiter la propriété intellectuelle comme un levier de transformation pour la prospérité, la durabilité et la compétitivité mondiale. Le sommet s'est conclu par un engagement audacieux à élargir la collaboration entre les institutions africaines et à intégrer la propriété intellectuelle dans les stratégies économiques et de développement nationales.

6.0 Accueil du prochain sommet en 2026

Les délégués ont participé à un sondage consultatif afin d'indiquer leurs préférences pour la ville hôte du prochain sommet ; l'Afrique du Sud a reçu le plus grand nombre de votes, suivie du Kenya. Sur la base de ce résultat, le secrétariat du sommet et le conseil consultatif ont entrepris une consultation plus large des parties prenantes qui a pris en compte des considérations stratégiques et opérationnelles, notamment la logistique, la connectivité et la facilité de déplacement des délégués. À l'issue de ce processus, les parties prenantes ont convenu que Nairobi, au Kenya, accueillerait le 7e Sommet panafricain sur la propriété intellectuelle en novembre 2026. Cette décision reflète une approche séquentielle visant à optimiser la

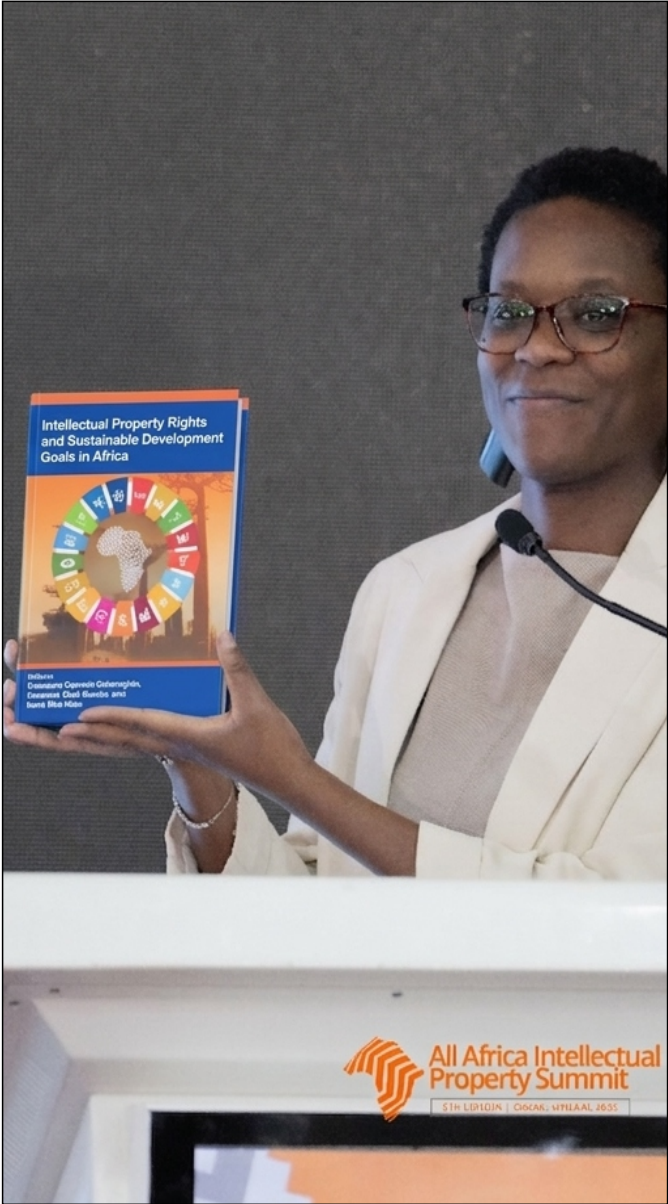
participation et l'équilibre régional, tout en réaffirmant la position forte et le leadership continu de l'Afrique du Sud dans le cadre de la série de sommets. Les dates précises seront communiquées en temps utile.



Le Sommet en Images



















✉ africaipsummit@it-rc.org
✕ @ @ f in africaipsummit
☎ +2348180381825
www.africaipsummit.it-rc.org



avec l'appui de

